



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

RAPPORT FINANCIER 2022



RAPPORT FINANCIER 2022

SOMMAIRE

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Membres du Conseil d'Administration
- Membres de la Direction
- Commissaires aux comptes

II/ LE RAPPORT DE GESTION

III/ LES COMPTES ANNUELS

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- L'Annexe des comptes annuels

IV/ LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général
- Rapport spécial

V/ LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 2 Juin 2023



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

I/ INFORMATIONS GENERALES

Membres du Conseil Administration

Membres de Direction

Commissaires aux comptes

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
au 31-12-2022

PRESIDENT

Monsieur Jean Louis PIVARD

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Isabelle CHOPIN
Monsieur Patrick LAOT
Madame Nathalie MOREL
Monsieur Luc CHEVALIER

Présidente Déléguée
Président délégué
Trésorière
Secrétaire

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Gilles LASSUS
Monsieur Guy MADET
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX
Monsieur Frédéric BRET
Madame Marie-Paule SOULIER
Monsieur Cédric ROUGHEOL
Monsieur Luc CHAVASSIEUX
Madame Nathalie MOREL
Monsieur Jean Charles MOGENET

ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean Louis PIVARD	Ain
Monsieur Gilles LASSUS	Ain
Monsieur Guy MADET	Allier
Madame Nathalie BRUN	Allier
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX	Cher
Monsieur Frédéric BRET	Isère
Madame Sylvie GABRIEL	Isère
Monsieur Patrick LAOT	Loire
Madame Nicole LESTRA	Loire
Monsieur Ahmed EL ATI ALLAH	Haute-Loire
Madame Marie Paule SOULIER	Haute-Loire
Madame Isabelle CHOPIN	Nièvre
Monsieur Didier TARDIVON	Nièvre
Madame Nathalie PANEM	Puy-de-Dôme
Monsieur Cédric ROUGHEOL	Puy-de-Dôme
Monsieur Luc CHAVASSIEUX	Rhône
Madame Marion MOINECOURT	Rhône
Monsieur Luc CHEVALIER	Saône-et-Loire
Madame Nathalie MOREL	Savoie
Madame Esther GRUNNEKEMEIJER	Haute-Savoie
Monsieur Jean Charles MOGENET	Haute-Savoie

ADMINISTRATEURS SALARIES

Monsieur GILLES BRETONNIER
Monsieur Emmanuel MARQUES

**LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
au 31-12-2022**

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Francis THOMINE

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Alain THIVILLIER

DIRECTEURS

Monsieur Philippe BALVA	Directeur Transformation Innovation et Moyens
Madame Aurélie CHOLLEY	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Pierre CROUZET	Directeur des Métiers d'assurances
Monsieur Rémy DERAL	Directeur de la relation Clients
Monsieur Regis LONGIN	Directeur Maitrise des Risques
Monsieur Patrick MORAND	Directeur de la Gestion de Patrimoine
Monsieur Jean-Philippe RABILLOUD	Directeur Technique et Pilotage
Monsieur David SPAULT	Directeur du Développement des Territoires
Madame Pascale SCHWENNINGER	Directrice de l'Institutionnel et des Partenariats

**GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
au 31-12-2022**

TITULAIRE

Cabinet MAZARS

représenté par ses associés Monsieur Emmanuel CHARNAVEL et
Monsieur Damien MEUNIER

Le Preuim

131 Boulevard de Stalingrad

69624 VILLEURBANNE CEDEX

Renouvellement par l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020 jusqu'à
l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025



II/ LE RAPPORT DE GESTION 2022

Le rapport de gestion présente les points importants de l'activité de Groupama Rhône Alpes Auvergne, et de l'arrêté des comptes 2022.

1. LE RESULTAT 2022

■ Le Résultat Social

Le résultat après impôt de **Groupama Rhône-Alpes Auvergne** s'élève pour l'exercice **2022 à 8,3 millions d'euros**.

Le résultat après impôt sur le périmètre, **Caisse Régionale et Caisses locales** s'élève pour l'exercice **2022 à 8,7 millions d'euros**.

La ratio combiné ressort à 103,6 % en dégradation par rapport à celui de 2021 (101,3%)

■ La Contribution au résultat du Groupe

Ce résultat après retraitements selon les normes IFRS, produit une **Contribution** de la Caisse Régionale (y compris Caisses locales) **au résultat combiné du groupe de 6,8 millions d'euros**.

2. L'ANNEE 2022

Le projet d'entreprise de Groupama Rhône-Alpes Auvergne Tremplin, porte une ambition forte : « Faire de Groupama Rhône-Alpes Auvergne un acteur incontournable du tissu économique et social de la région, en étant rentable sur son métier d'assureur. Tremplin, c'est 3 cycles de 3 ans, 3 temps forts au service des objectifs de croissance et de rentabilité.

Le premier cycle du projet d'entreprise **TREMPLIN 1.0**, porté de 2014 à 2016, dont l'ambition était de « Devenir un acteur incontournable du tissu économique et social de la région dans 5 à 10 ans sur tout le territoire en étant rentable sur le métier » inscrivait les fondamentaux de l'ambition de Groupama Rhone Alpes Auvergne. Le deuxième cycle **TREMPLIN 2.0** de 2017 à 2019 a fixé les grands axes de sa stratégie (Marchés, Métiers, Territoires et transformation managériale) dans le but d'investir dans sa région, dans l'entreprise, de renforcer ses fonds propres, d'être compétitif, et de contribuer à l'avenir du Groupe.

Le troisième cycle de ce projet **TREMPLIN 3.0**, se décline de 2021 à 2022 avec la déclinaison opérationnelle à travers les 3 T : Transformations (une organisation et des hommes pour la performance de demain), les Territoires, la Transversalité.

Ce projet d'entreprise de Groupama Rhône-Alpes Auvergne Tremplin, est aligné sur la raison d'être du Groupe Groupama inscrite dans son ADN : « Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables. »

■ LES FAITS MARQUANTS DE 2022

Aléas Climatiques de grande Ampleur : Sinistres Climatiques hors Normes, Grêle, récoltes, Catastrophes naturelles, (dont Sécheresse)

Des évènements d'une ampleur inédite qui ont frappé l'ensemble du territoire, et tout particulièrement Groupama Rhône-Alpes Auvergne : 8 milliards d'euros sur le marché de l'assurance française dont 1 milliard pour Groupama, et pour Groupama Rhône Alpes Auvergne un total 280 millions d'euros. 2022. Les événements principaux sont les Orages des 3-5 juin (135,7M€), les Orages 21-23 juin (54,8 M€). La réassurance groupe sur les sinistres excédentaires a concerné 6 Dossiers (2 en Tempêtes et 4 en Auto Dommage), contre 1 en Auto Dommage en 2021.

Concernant la réassurance, le stop Loss complémentaire a été activé pour les branches tempête, auto dommage, récolte, catastrophes naturelles.

Le net conservé par GRAA au 31 décembre est de 48 M€.

Provisionnement Sécheresse :

L'expérience des dernières années montre une évolution adverse du risque sécheresse en France probablement liée au dérèglement climatique. Pour GRAA, ce risque concerne en 2022 la sécheresse sur bâtiments.

La sécheresse de 2022 en France s'est déroulée sur le territoire national français entre juillet et l'automne 2022. Cette situation résulte d'un déficit pluviométrique dès l'hiver 2021-2022 qui s'est poursuivi par un printemps et un début d'été marqués également par de faibles pluies, conjugué à plusieurs vagues de chaleurs importantes qui ont contribué à assécher les sols. Cette sécheresse est à la fois pluviométrique (le déficit constaté est le plus important après celui de 1976), agricole (la plus importante depuis 1958) et hydrologique (les assècs de cours d'eau sont très nombreux et les nappes souterraines sont à des niveaux bas). Une provision au titre de 2022 a été enregistrée pour 25,4 M€

Modification de la réassurance :

En 2020, le Groupe a intégré des modifications dans le régime général de réassurance (RGR) sur des événements exceptionnels à la suite de la crise du COVID avec un traitement lié à la cession externe limitée (cession externe alors estimée à 65%).

La réévaluation en 2022 de la prise en charge par la réassurance externe (une cession à 100 % des évènements relatifs aux fermetures administratives, hors mesures administratives) se traduit par une amélioration des conditions de cession interne dans la cadre du RGR : prise en charge à 100 % des sinistres au-delà des seuils pour la partie fermetures administratives uniquement ; et sur la partie mesures administratives, retour sur une réassurance en quote-part (Groupama Assurance Mutuelle 30 % et Groupama Rhône Alpes auvergne 70 %). L'impact dans les comptes de 2022 de Groupama Rhône Alpes Auvergne est un gain net de 19.5 M€.

Actualité Financière de l'année 2022

Les conditions économiques ont changé en un an. 2022 est marqué par la hausse des taux ; la BCE est intervenue en juillet pour augmenter les taux d'intérêts auparavant négatifs.

En parallèle, 2022 est une année de repli pour les marchés, à titre indicatif, le CAC 40 a baissé de 9% sur l'année.

Malgré ce contexte, le résultat financier 2022 de GRAA est de bon niveau, du fait d'opérations financières réalisées en cours d'année qui ont généré des plus-values (cessions d'OPCVM et actions détenues en direct). La situation des marchés financiers a en revanche impacté le résultat IFRS avec des variations de justes valeurs des titres HFT Trading négatives.

■ Poursuite des Investissements en 2022 malgré la crise sanitaire

Groupama Rhône-Alpes Auvergne s'est donné pour ambition de rayonner sur l'ensemble de son territoire. Cela passe par un soutien concret à l'économie régionale ainsi que par le développement de partenariats locaux. Cela se traduit par une politique très dynamique en termes de partenariats sportifs, culturels, associatifs qui ont été poursuivis dans la période de crise sanitaire.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne travaille quasi-exclusivement avec des prestataires, partenaires et fournisseurs locaux, privilégiant ainsi l'économie locale. Assureur des entreprises et des particuliers, 1er assureur des collectivités et 1er assureur agricole, avec 638,9 M€ de règlements de sinistres réinjectés dans l'économie régionale.

Groupama a poursuivi sa stratégie d'investissements en ressources humaines et de maintien de l'emploi sur les territoires. L'entreprise compte 287 recrutements en CDI sur l'année 2022, mais également 130 CDD, 1 contrat de professionnalisation et 111 contrats d'apprentissage. D'autre part 45 CDD (de toutes natures) ont été transformés en CDI en 2022. Tous les collaborateurs exercent leur activité sur le territoire régional.

3. PRESENTATION DU RESULTAT 2022

❖ Le chiffre d'affaires en assurance non-vie (cotisations acquises)

Le chiffre d'affaires total de 2022 (cotisations acquises hors acceptations), s'élève à **1011,9 millions d'euros**, avec une progression de **+2,6 %**.

Le chiffre d'affaires de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2022 hors Groupama Courtage s'élève à 979,1 M€ avec une progression de 1,9 % soit 18,5 millions d'euros.

Analyse du Chiffre d'affaires de **Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2022 hors Groupama Courtage** (portefeuille réassuré à 100%) :

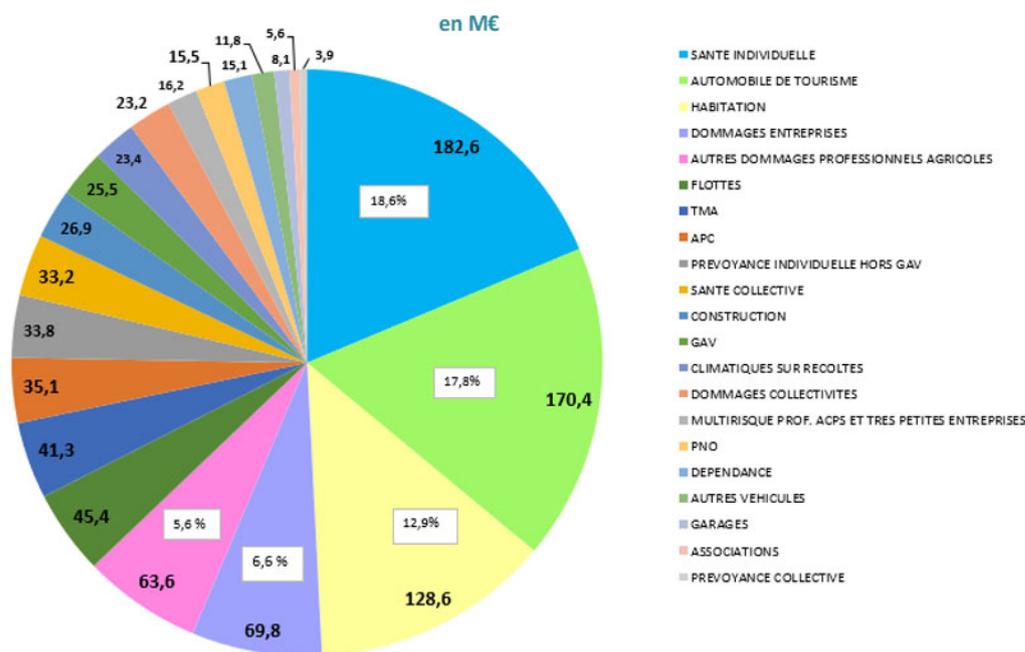
Les assurances de biens et de responsabilité enregistrent une évolution de **+ 2,5 %** pour un chiffre d'affaires total de 649,9 millions d'euros.

Les assurances de la personne augmentent de **+ 0,8 %** pour un chiffre d'affaires de 329,2 millions d'euros.

La progression totale du chiffre d'affaires est de 18,5 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires 2022 de 960,6 millions d'euros (cotisations acquises) se répartit par grands métiers de la façon suivante :

Les principales branches que sont la santé individuelle, l'automobile et l'habitation représentent 49,2% du Chiffre d'affaires global



LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2022 de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2022 hors Groupama Courtage (portefeuille réassuré à 100%)

L'évolution du chiffre d'affaires sur les risques de responsabilités civile et dommages (ABR) :

L'évolution du chiffre d'affaires au titre de l'année 2022 des risques ABR est de +2,5%.
Les évolutions positives de 2022 concernent principalement : un développement du chiffre d'affaires Dommages Entreprises de + 16,0 M€ soit 29,6 % (avec une stratégie de développement rentable), + 5,0 M€ du chiffre d'affaires Habitation soit +4,1 %, + 3,2 M€ du chiffre d'affaires des Risques Agricoles soit +2,5% (climatiques récoltes + autres

dommages pro + TMA) porté principalement par le tarif, + 2,2 M€ sur le chiffre d'affaires Santé (Individuelle + collective) soit 1,1 % (à la suite du développement du portefeuille Santé collective à effet du 01/01/2022).

D'autre part, les opérations de surveillance du portefeuille courtage se sont poursuivies et ont générées des baisses de chiffre d'affaires sur le risque Garages -5,8 M€ ainsi que sur le risque propriétaires non occupants (PNO) pour 7,2 M€.

■ Automobile de tourisme :

Sur le métier Automobile de tourisme la croissance du chiffre d'affaires de -0,5 %.
Ce métier représente 170,4 millions d'euros soit 17,4 % du chiffre d'affaires total 2022.

■ Habitation :

Le métier habitation présente une progression du chiffre d'affaires de + 4,1%.
En 2021 l'évolution du chiffre d'affaires était de +2,5 %.
Ce métier représente 128,6 millions d'euros soit 13,1 % du chiffre d'affaires total 2022.

■ Entreprises et collectivités :

Les cotisations acquises (tous exercices) représentent 146,6 millions d'euros (contre 132,7 millions d'euros en 2021). Les principales évolutions 2022 sont une hausse du chiffre d'affaires des dommages Entreprises de 29,6 % soit 16 M€ en lien avec le développement sur cette branche, mais également une hausse sur le métier Flottes de 6,8 % soit 2,9 millions portée principalement par le tarif, et une baisse du chiffre d'affaires en Garage -5,8 millions d'euros en conséquence d'opérations de surveillance du portefeuille.
Ce métier représente 15 % du chiffre d'affaires total 2022.

■ Risques professionnels agricoles

Ce risque concerne les Climatiques sur récoltes, Dommages professionnels agricoles et TMA (Tracteurs, matériel agricole) :

Ce métier représente 128,4 millions d'euros (contre 125,1 millions d'euros en 2021) soit 13,1 % du chiffre d'affaires total.

L'évolution du chiffre d'affaires de 2022 est de +2,5 %.

Les principales évolutions sont une hausse sur les Climatiques sur récoltes de 4,8 % soit 1,1 M€ portée essentiellement par une hausse tarifaire, et une hausse de 4% soit 1,6 M€ du chiffre d'affaires TMA (Tracteurs, matériel agricole).

Le chiffre d'affaires sur les risques d'Assurance de la personne (AP) :

L'ensemble du chiffre d'affaires de **l'assurance de personne individuelle** composé de la santé individuelle, de la dépendance, de la prévoyance individuelle, et de la garantie des accidents de la vie (GAV), représente un total de 257 M€ soit 26,2% du chiffre d'affaires total (contre 253,7 M€ en 2021).

Les principales évolutions sont :

■ La Santé individuelle

Le chiffre d'affaires est en hausse sur la santé individuelle de + 2,1 % soit 3,8 millions d'euros en 2022. Cette évolution est liée aux affaires nouvelles et aux augmentations tarifaires. Ce métier représente 182,6 millions d'euros soit 18,7 % du chiffre d'affaires total.

■ La dépendance présente une baisse du chiffre d'affaires de 0,6 millions d'euros.

Ce métier représente 15,1 millions d'euros soit 1,5 % du chiffre d'affaires total.

■ La prévoyance individuelle présente une baisse du chiffre d'affaires de 0,7 millions d'euros. Ce métier représente 33,8 millions d'euros soit 3,4 % du chiffre d'affaires total.

■ La garantie des accidents de la vie présente une croissance positive du chiffre d'affaires +2,9 %. Ce métier représente 25,5 millions d'euros soit 2,6 % du chiffre d'affaires total.

L'ensemble du chiffre d'affaires de **l'assurance de personne collective** composé de la santé collective, de la prévoyance collective, de l'assurance du personnel communal représente un total de 72,2 M€ soit 7,4 % du chiffre d'affaires total (contre 72,7 M€ en 2021).

Les principales évolutions sont :

■ La Santé collective est en légère baisse de 4,5 % soit 1,6 M€.

Ce métier représente 33,2 millions d'euros soit 3,4 % du chiffre d'affaires total.

■ L'assurance du personnel communal présente en 2022 une augmentation du chiffre d'affaires de +1 %.

Ce métier représente 35,1 millions d'euros soit 3,6 % du chiffre d'affaires total.

❖ Les résultats des activités de distribution

Activité Epargne, retraite, prévoyance

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance s'élève au total à 222,6 millions d'euros. Il est réparti ainsi :

- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès de Groupama Vie) 172,7 M€,
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès d'Apicil) 40,5 M€
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie collectives (auprès de Groupama Vie) 9,4 M€.

La collecte d'épargne nette (auprès de Groupama Vie et Apicil) 2019 est de – 42,8 M€.

Activité bancaire

Concernant l'activité bancaire réalisée auprès d'Orange Bank (ex Groupama banque), la production de prêts Désirio est de 2 453 pour un montant de 29,4 M€.

Certificats Mutualistes

Les Certificats mutualistes inscrits au passif du bilan de Groupama Rhone Alpes Auvergne au poste de CM Fonds d'établissement un montant de 162 M€.

Historique des émissions des Certificats Mutualises de Groupama Rhône Alpes Auvergne :
Emission autorisée par AG 10 novembre 2015 : 72,6 millions d'euros
Emission autorisée par AG 10 avril 2017 : 140 millions d'euros
Emission autorisée par AG 5 avril 2019 : 15 millions d'euros
Emission autorisée par AG 5 juin 2021 : 5 millions d'euros. La commercialisation de cette enveloppe s'est terminée le 4 juillet 2022.

Le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

D'autre part, le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 10 novembre 2022, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 16 décembre 2022.

En 2022, 890 111 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2022. 450 319 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2022. Par conséquent, au 31 décembre 2022, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 771 705 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 7,7 M€.

L'affectation du résultat 2021, validée en assemblée générale le 3 juin 2022 a servi une rémunération des certificats mutualistes à un taux de 2 % pour un montant total de 3,1 millions d'euros.

❖ **La sinistralité de l'exercice**
de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2022 hors Groupama Courtage (portefeuille réassuré à 100%)

La Sinistralité 2022 (exercice pur) :

■ Le rapport Sinistres à cotisations global courant (y compris PSNEM) s'établit à 98 % (76,2 % au 31-12-2021).

Ventilé :

ABR 108,5 % (76,6 % au 31-12-2021)

AP 76,0 % (75,5 % au 31-12-2021)

■ **Sinistres Climatiques 2022**

L'année 2022 de GRAA a été marquée par une charge de sinistres climatiques de grande ampleur pour un total 280 millions d'euros. 2022. Les événements principaux sont les Orages des 3-5 juin (131,7M€), les Orages 21-23 juin (54,8 M€). Il est à noter que sur la seule période de juin-début juillet 2022, 7.000 sinistres tempête bâtiments enregistrés, principalement sur l'Allier, la Loire, le Puy de Dôme et la Saône et Loire.

Les sinistres déclarés au réassureur se sont matérialisés en 2022 par 6 dossiers sinistres excédentaires* (2 en Tempêtes et 4 en Auto Dommage contre 1 en Auto Dommage en 2021. De plus, le stop Loss complémentaire de réassurance a été activé pour les branches tempête, auto dommage, récolte, catastrophes naturelles.

*(*sinistres avec une réassurance non proportionnelle selon laquelle le réassureur Groupama Assurance Mutuelles s'engage à couvrir selon le seuil convenu, l'excédent pour lequel Groupama Rhône Alpes Auvergne lui a versé une partie prédéterminée de la prime.)*

Le net conservé par GRAA au 31 décembre est de 48 M€.

Concernant les sinistres catastrophes naturelles liés à la sécheresse, les étés 2018, 2019, 2020, et 2022 ont été marqués par une succession de fortes chaleurs et de précipitations importantes. L'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols a eu pour conséquence de provoquer des mouvements de terrains, occasionnant des dégâts, notamment, sur les habitations. Une provision au titre de 2022 a été enregistrée pour 25,4 M€ sur la base d'une étude Groupe. Le cout total des sinistres sécheresse est enregistré dans les comptes 2022 (règlements et provisions pour un total de 104,8 M€.

En conséquence de ces événements climatiques exceptionnels, la sinistralité au 31 décembre 2022 est en dégradation de 31,9 points en comparaison avec 2021 sur le métier Autres Biens et Responsabilités (ABR).

■ **Sinistres – dossiers graves (hors événements climatiques)**

La sinistralité de 2022 hors sinistres Climatiques a été marquée par 11 dossiers de sinistres excédentaires * pour 63 M€ (dont 6 RC Auto pour 39,5 M€, 2 RC particuliers 8,5 M€, 1 RC

professionnels 5 M€, 2 incendies 10,1 M€) contre 5 dossiers de sinistres excédentaires pour 43,2 M€ en 2021 (dont 4 RC Auto pour 32,2 M€, et 1 sinistre incendie pour 11 M€)

Sur l'exercice 2022 la sinistralité RC Auto représente 119,3 M€ contre 112,2 M€ au 31-12-2021.

■ Hausse de la sinistralité des Incendies Agricoles : 25,9M€ de charge sinistre vs 13,1 M€ en 2021, dont 6 dossiers supérieurs à 1M€ pour un total de 9,5 M€ (vs 2 dossiers supérieurs à 1M€ en 2021 pour 2,3 M€)

■ La sinistralité en assurance de personnes individuelle est stable par rapport à 2021 avec un rapport des sinistres aux cotisations de 71,6 % contre 70,7% en 2021. Pour rappel l'année 2021 avait été impactée de la reprise des actes à la suite des confinements Covid-19 mais également à la mise en place du 100% santé (reste à charge zéro).

■ La sinistralité en assurance de personnes collective est également stable avec un rapport des sinistres aux cotisations de 91 % contre 92,3% en 2021.

Les Sinistres Antérieurs à 2022

■ Sinistres liés à la crise sanitaire Covid-19 de 2020 et 2021, modification de la réassurance

La réévaluation en 2022 de la prise en charge par la réassurance externe (une cession à 100 % des événements relatifs aux fermetures administratives, hors mesures administratives) se traduit par une amélioration des conditions de cession interne dans le cadre du RGR : prise en charge à 100 % des sinistres au-delà des seuils pour la partie fermetures administratives uniquement ; et sur la partie mesures administratives, retour sur une réassurance en quote-part (Groupama Assurance Mutuelle 30 % et Groupama Rhône Alpes auvergne 70 %). L'impact pour Groupama Rhône Alpes Auvergne est un gain net de 19.5 M€.

Les principaux mouvements sur les sinistres antérieurs concernent d'une part les Sinistres Auto RC avec principalement des reprises principalement sur des dossiers graves excédentaires et d'autre part des reprises des reprises de provisions 2021 sur le gel des vignes pour lesquels la sinistralité observée en 2022 a été moins importante que prévue principalement au bénéfice du réassureur). Ces reprises sont essentiellement au bénéfice du réassureur.

Les provisions techniques au 31 décembre 2022

Le montant brut de l'ensemble des provisions techniques au 31 décembre 2022 pour sinistres atteint 2.037 M€ avant réassurance, contre 1.818 M€ à fin 2021.

Elles sont composées de provisions pour sinistres à payer pour un montant de 1.554 M€ (y compris acceptations) et de provisions réglementaires pour 483 M€.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu pas de changement de méthode de provisionnement.

Au 31 décembre 2022, une dotation de la provision d'égalisation des risques atmosphériques a été constatée pour 3,3 M€ sur les risques CAT NAT et Attentats et une reprise de 2,3 M€ sur le risque grêle soit une provision totale de 27,8 M€ à fin décembre 2022.

Concernant la provision pour risques en cours, les sinistres climatiques exceptionnels de juin 2022 n'ont pas été retirés du calcul au 31 décembre 2022. En conséquence, en accord avec le réassureur, le calcul de la réassurance habituellement en quote-part a été aménagé pour prendre en compte une réassurance spécifique sur ces événements exceptionnels.

❖ Le résultat des Rentes

Le résultat des rentes s'élève au 31.12.2022 à + 1,7 M€ contre + 5,9 M€ avant réassurance l'année précédente.

En 2022, 677 rentes ont été constituées ou révisées pour 20,2 M€ dont 600 Rentes Dépendances pour 11,5 M€, 46 rentes AP pour 2,2 M€ et 5 rentes RC pour 5,6 M€.

La hausse du taux TME servant de base au calcul de l'escompte appliqué pour le calcul des Provisions mathématiques entre 31/12/21 (0,00 %) et 31/12/22 (0,83 %) a engendré une baisse des provisions mathématiques brutes de 9 843 K€ et de 2 395 K€ en net de réassurance à la clôture. A noter une légère hausse des décès enregistrés (717 en 2022 contre 700 en 2021 soit + 2 %), le nombre de rentes actives au 31/12/2022 a baissé (-162 rentes).

❖ La Réassurance

■ La Réassurance des Caisses locales

Depuis 2016, à la suite de la mise en application d'un nouveau règlement de réassurance, la Caisse Régionale réassure les Caisses locales avec une réassurance de quote-part à 100%.

■ La Réassurance de la Caisse régionale

En 2020, le Groupe a intégré des modifications dans le régime général de réassurance (RGR) sur des événements exceptionnels à la suite de la crise du COVID avec un traitement lié à la cession externe limitée (cession externe alors estimée à 65%). La réévaluation en 2022 de la prise en charge par la réassurance externe (une cession à 100 % des événements relatifs aux fermetures administratives, hors mesures administratives) se traduit par une amélioration des conditions de cession interne dans la cadre du RGR : prise en charge à 100 % des sinistres au-delà des seuils pour la partie fermetures administratives uniquement ; et sur la partie mesures administratives, retour sur une réassurance en quote-part (Groupama Assurance Mutuelle 30 % et Groupama Rhône Alpes auvergne 70 %). L'impact pour Groupama Rhône Alpes Auvergne est un gain net de 19.5 M€.

En 2022, le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles représente (y compris portefeuille Groupama Courtage) pour Groupama Rhône-Alpes Auvergne un produit de 118 M€ contre un produit de 64 M€ en 2021 (avec le pool de rétrocession). Cette réassurance représente -11,7 % des cotisations vs -6,5 % en 2021.

La Participation aux Bénéfices 2022 (PB) calculée en fonction des résultats techniques de la caisse régionale s'élève à 0 M€ comme au 31-12-2021.

Le résultat du pool de rétrocession, lié au mécanisme de réassurance entre les Caisses Régionales est une charge sinistre de 0,4 M€ contre une charge de 1M€ en 2021. Ce montant est déterminé par Groupama Assurance Mutuelles et comporte des éléments prévisionnels.

La marge technique avant frais généraux, s'élève à 188,4 millions d'euros soit un taux de 19,2 % du chiffre d'affaires.

❖ Les frais généraux

de Groupama Rhone Alpes Auvergne de 2022 hors Groupama Courtage :

Les frais généraux nets de la Caisse Régionale atteignent un montant de 234,6 millions d'euros, contre 223,1 M€ en 2021 (hors Groupama Courtage).

En 2022, les investissements réalisés se sont inscrits dans la continuité du projet d'entreprise. Un investissement important est consacré à la vie de la région, sur des projets qui permettent à l'entreprise d'affirmer son rôle d'acteur de proximité, d'entreprise ouverte et responsable vis-à-vis de son environnement, au cœur de la région et au cœur de la vie de ses clients.

L'année 2022 est caractérisée par la reprise d'une activité normale après deux années particulières du fait de la crise sanitaire, et qui se traduit par une hausse de certains postes de frais généraux. Certains postes sont également impactés par l'inflation.

L'année 2022 a été marquée par le changement de mode de rémunération des salariés commerciaux qui s'est traduit par la transformation de la rémunération variable en rémunération fixe à compter du 1er avril 2022.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne et l'Olympique Lyonnais ont officialisé jeudi 16 décembre, la prolongation pour 3 années (jusqu'au 31 juillet 2025), du partenariat de Naming du stade et du centre d'entraînement du club, situés à Décines-Charpieu dans l'Est de la métropole de Lyon. Pour rappel, le 5 octobre 2021, Groupama Rhône Alpes Auvergne avait renouvelé pour 2 ans avec OL Groupe ce contrat.

Initiée en 2017, cette collaboration entre deux acteurs incontournables de la région se poursuit aujourd'hui pour s'inscrire dans leur histoire commune jusqu'en 2025. Le Groupama Stadium et le Groupama OL Training Center s'imposent désormais comme les symboles forts d'un engagement réciproque durable. Cette collaboration s'est notamment traduite par une synergie autour des valeurs de partage, de mixité, d'innovation et de valorisation des talents du territoire.

Les investissements sur les postes Partenariat-Mécénat se sont poursuivis sur l'ensemble des douze départements de la caisse régionale avec des soutiens aux clubs et associations sportives, des événements culturels, des projets socio-éducatifs, ainsi que l'aide à la lutte contre les maladies rares pour un montant total de 7,6 M€. Groupama Rhône Alpes Auvergne travaille quasi-exclusivement avec des prestataires, partenaires et fournisseurs locaux, privilégiant ainsi l'économie locale.

- Une Enveloppe d'intéressement des salariés a été provisionnée dans les Comptes à hauteur de 1,2 millions d'euros charges comprises.
- Concernant les engagements sociaux, du fait de la remontée des taux, une reprise partielle des prov pour risques des passifs sociaux IFC, Médailles du travail et Congés anniversaire, sur la base des engagements calculés en fin d'année a été constatée.
- Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie, de la distribution des produits liés à l'immobilier) s'élèvent en 2022 à 23,5 M€ contre 24,8 M€ en 2021.
- Le résultat des activités non techniques est constitué principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance et d'épargne. Il s'élève à 4,6 M€ en 2022 contre 5 M€ en 2021.

❖ Le Résultat de l'activité financière

Le résultat financier 2022 est de 51,2 M€ (hors frais de gestion répartis)
Il est constitué par des revenus pour 39,3 M€, des plus et moins-values pour 20,7 M€ et des mouvements de provision pour -8,9 M€.

Les conditions économiques ont changé en un an. 2022 est marqué par la hausse des taux ; la BCE est intervenue en juillet pour augmenter les taux d'intérêts auparavant négatifs. En parallèle, 2022 est une année de repli pour les marchés, à titre indicatif, le CAC 40 a baissé de 9% sur l'année.

Malgré ce contexte, le résultat financier 2022 de GRAA est de bon niveau, du fait d'opérations financières réalisées en cours d'année qui ont généré des plus-values (cessions d'OPCVM et actions détenues en direct). La situation des marchés financiers a en revanche impacté le résultat IFRS avec des variations de justes valeurs des titres HFT Trading négatives.

La diminution des revenus d'obligations est liée à l'évolution du portefeuille obligataires (remboursement d'obligations anciennes et structurées à hauts rendements). La baisse des dividendes s'explique par la diminution de la poche actions. Les revenus de trésorerie augmentent en corrélation avec la hausse des taux des dépôts à termes. Les revenus immobiliers augmentent car les quotes-parts de résultats des SCI remontées en résultat dans la caisse régionale, ont augmentées significativement à la suite de ventes immobilières.

4. LE BILAN

Un bilan solide Tous les fondamentaux du bilan sont positifs.

- A la clôture de l'exercice, le total du bilan de la caisse régionale est de 3.542 M€. Les capitaux propres sociaux de l'entreprise (y compris résultat de l'exercice de 8,3 M€) s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1.131,3 M€, contre 1.126,2 M€ à fin 2021. La variation

s'explique par d'une part l'affectation du résultat 2021 net de la rémunération des certificats mutualiste 2021.

- Au Bilan du 31/12/2022 les certificats mutualistes représentent 162 millions d'euros
- La marge de solvabilité 2022 représente un taux de couverture de 273 % en normes Solvabilité 2 sans mesures transitoires, et 308 % avec mesures transitoires.
- Au-delà des fonds propres et des provisions d'équilibre, la Caisse régionale dispose de marges de sécurité financière, constituées des plus-values latentes. Au 31 décembre 2022, les plus-values latentes atteignent 110,2 millions d'euros.
- Pour satisfaire les obligations légales, les états financiers, les rapports, ainsi que la liste des indemnités, frais et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, hors frais de formation, soit 1 543 829,2 euros sont disponibles sur le bureau de l'Assemblée générale.
- Pour accélérer le processus de clôture des comptes, la Caisse régionale a eu recours à la méthode de calcul estimative sur certaines provisions.
- En application de l'article D.441-4 du code du Commerce, le solde des dettes de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard de ses fournisseurs, s'élève à 1033,7 K€ au 31 décembre 2022. L'entreprise règle ses factures dans un délai de 60 jours date d'émission de la facture.
Le solde des créances de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard des clients de la gestion immobilière s'élève à -67,8 K€.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Tableau de présentation des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce												
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1					18	2					516
Montant total des factures concernées	38 204,40	44 418,31	11 345,15	22 989,08	230 488,29	309 240,83	13 874,03	1 038,33	59 067,61	2,69	181 545,46	241 654,09
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,04%	0,05%	0,01%	0,02%	0,25%	0,33%						
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,38%	0,03%	1,60%	0,00%	4,91%	6,54%
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues	0,00					0,00						
(préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)						

- Les comptes de l'exercice 2022 ont été soumis à plusieurs instances régionales : le Comité d'audit des comptes, et le Conseil d'administration de la Caisse Régionale.
- Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport de gestion : néant



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

III/ LES COMPTES ANNUELS 2022

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

ANNEXE

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	22 607 454,27	22 299 164,41
3 Placements :	1 821 374 866,79	1 719 600 495,80
3a Terrains et constructions	222 757 105,19	213 450 941,36
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	528 766 159,38	519 500 104,26
3c Autres placements	1 069 851 602,22	986 649 450,18
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	1 152 359 470,04	986 524 228,38
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	53 195 524,80	48 110 748,74
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	932 708 913,75	769 701 810,93
5f Provisions/participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	166 455 031,49	168 711 668,71
6 Créances :	295 786 734,84	302 199 499,78
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :	172 081 096,01	166 675 333,76
6aa Primes restant à emettre	15 859 683,60	9 119 965,89
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	156 221 412,41	157 555 367,87
6b Créances nées d'opérations de réassurance	19 677 475,79	2 817 793,74
6c Autres créances :	104 028 163,04	132 706 372,28
6ca Personnel	161 941,10	319 015,77
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	1 026 295,28	479 623,23
6cc Débiteurs divers	102 839 926,66	131 907 733,28
7 Autres actifs :	202 643 622,49	257 734 433,38
7a Actifs corporels d'exploitation	19 294 083,49	19 109 009,21
7b Comptes courants et caisse	175 632 489,00	235 306 294,17
7c Actions propres	7 717 050,00	3 319 130,00
8 Comptes de régularisation actif :	47 233 159,60	40 228 653,30
8a Intérêts et loyers acquis non échus	10 378 170,08	8 438 945,96
8b Frais d'acquisition reportés	25 248 785,00	25 880 507,00
8c Autres comptes de régularisation	11 606 204,52	5 909 200,34
9 Différence de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	3 542 005 308,03	3 328 586 475,05

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
1 Capitaux propres :	1 131 347 156,69	1 126 241 487,77
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	168 784 803,23	168 784 803,23
1c Réserves de réévaluation	115 239,16	115 239,16
1d Autres réserves	611 773 234,58	588 160 027,75
1g Ecart résultant des changements de méthode au 01.01.95	-149 400,05	-149 400,05
1h Subventions d'investissements		
1e Report à nouveau	75 480 428,78	75 480 428,78
1f Résultat de l'exercice	8 251 943,38	26 759 481,29
1i Ecart de dévolution	267 090 907,61	267 090 907,61
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	2 242 847 791,56	2 023 321 772,14
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	157 623 240,10	151 985 923,02
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	1 738 976 012,66	1 520 363 656,35
3g Provisions pour égalisation	46 653 516,40	42 336 542,29
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	299 595 022,40	308 635 650,48
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	16 405 980,04	20 461 091,04
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	150 249 283,72	157 424 692,52
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes	9 275 122,83	9 901 402,73
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	4 663 845,91	41 259 318,64
7d Dettes envers des établissements de crédit	53 418 574,90	21 529 831,90
7e Autres dettes :	82 891 740,08	84 734 139,25
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	11 934 908,47	10 121 854,55
7ec Personnel	19 162 074,40	21 355 035,00
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 422 343,45	23 701 850,69
7ee Créanciers divers	27 372 413,76	29 555 399,01
8 Comptes de régularisation passif	1 155 096,02	1 137 431,58
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	3 542 005 308,03	3 328 586 475,05

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Compte de résultat au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2022	31/12/2021
1 Primes acquises :	1 034 645 350,66	392 299 726,40	642 345 624,26	630 242 527,65
1a Primes	1 040 282 667,74	397 384 502,46	642 898 165,28	635 111 289,78
1b Variations des PNA et REC	-5 637 317,08	-5 084 776,06	-552 541,02	-4 868 762,13
2 Produits des placements alloués	24 161 055,00		24 161 055,00	27 057 217,00
3 Autres produits techniques	23 606 935,69		23 606 935,69	25 051 572,15
4 Charges des sinistres :	-996 584 155,61	-452 509 144,78	-544 075 010,83	-516 803 547,62
4a Prestations et frais payés	-777 971 799,30	-289 502 041,96	-488 469 757,34	-461 358 951,72
4b Charges des provisions pour sinistres	-218 612 356,31	-163 007 102,82	-55 605 253,49	-55 444 595,90
5 Charges des autres provisions techniques	9 040 628,08	2 256 637,22	6 783 990,86	-51 513,49
6 Participation aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-187 209 784,86	-60 418 963,24	-126 790 821,62	-123 367 780,39
7a Frais d'acquisition	-168 004 090,91		-161 013 312,81	-161 013 312,81
7b Frais d'administration	-19 205 693,95		-13 505 859,12	-13 505 859,12
7c Commissions reçues des réassureurs		-60 418 963,24	49 783 522,03	49 783 522,03
8 Autres charges techniques	-34 388 739,90		-34 388 739,90	-26 929 282,58
9 Variation de la provision pour égalisation	-4 316 974,11		-4 316 974,11	-6 590 411,90
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-131 045 685,05	-118 371 744,40	-12 673 940,65	8 608 780,82

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	31/12/2022	31/12/2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-12 673 940,65	8 608 780,82
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	73 881 194,91	72 278 267,67
3a Revenus des placements	41 134 968,40	40 183 088,30
3b Autres produits des placements	6 055 570,96	7 491 393,55
3c Profits provenant de la réalisation des placements	26 690 655,55	24 603 785,82
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-23 649 891,80	-14 262 499,85
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 380 151,84	-3 143 463,87
5b Autres charges des placements	-14 988 495,06	-5 323 943,50
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-5 281 244,90	-5 795 092,48
6 Produits des placements transférés	-24 161 055,00	-27 057 217,00
7 Autres produits non techniques	4 598 606,04	5 005 858,55
8 Autres charges non techniques	-13 875 004,76	-13 456 063,85
9 Résultat exceptionnel :	2 278 977,64	-99 547,05
9a Produits exceptionnels	4 917 832,17	2 436 620,70
9b Charges exceptionnelles	-2 638 854,53	-2 536 167,75
10 Participation des salariés	0,00	0,00
11 Impôts sur les bénéfices	1 853 057,00	-4 258 098,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 251 943,38	26 759 481,29



ANNEXE
COMPTES ANNUELS
31-12-2022



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

REGLES & DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2022

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

1.3 – SINISTRES PAYES

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

1.8 HORS BILAN REASSURANCE

1.9 CREANCES ET DETTES

II – LES CAPITAUX PROPRES

III - LES ACTIFS

3.1 - ART R343-9

3.2 - LES TITRES DE PARTICIPATION

3.3 - LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9

3.4 - LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10

3.5 - OPERATIONS EN DEVISES

3.6 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

4.5 - FISCALITE

V – CONSOLIDATION

CHAPITRE 2

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE Mutuelle d'Assurance

La Caisse Régionale Groupama Rhône Alpes Auvergne est constituée sous la forme de syndicat professionnel. C'est une Caisse de réassurance mutuelle agricole régie par l'article L 771-1 du code rural et par les articles L 322-26-4 et L 322-27 du code des assurances.

La Caisse Régionale a pour objet :

1. de réassurer les Caisses Locales d'assurances mutuelles agricoles créées conformément à l'article L 771-1 du code rural, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
2. conformément aux dispositions de l'article R 322-132 du code des assurances, de se substituer aux Caisses Locales qu'elle réassure, dans la constitution des garanties prévues par la réglementation des assurances et l'exécution des engagements d'assurance pris par lesdites caisses.
3. de réassurer des sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-1 du Code des assurances, des unions de sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-3 du Code des assurances et des sociétés mutuelles d'assurance à caractère régional, telles que définies aux articles R 322-93 et R 322-97 du code des assurances, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
4. de réassurer des mutuelles ou unions de mutuelles telles que définies aux articles L 111-1 et L 111-2 du code de la mutualité, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
5. de réassurer des institutions de prévoyance ou unions d'institutions de prévoyance telles que définies aux articles L 931-1 et L 931-2 du code de la Sécurité Sociale et L 727-2 II du Code Rural.
6. de rétrocéder à une entreprise d'assurance ou de réassurance constituée sous forme d'assurance mutuelle agricole, dont la majorité des droits de vote est détenue conformément à l'article R 322-120, 4°, du code des assurances, tout ou partie des risques pris en charge, susceptibles d'être réassurés.
7. de réassurer des risques venant de rétrocessions de l'entreprise d'assurance ou de réassurance visée à l'alinéa précédent quelle que soit la situation de ces risques.
8. de favoriser le développement de la Mutualité Agricole et de faciliter le fonctionnement des Caisses Locales, des Mutuelles d'assurance, des Mutuelles ou Unions et des Institutions de prévoyance ou Unions sociétaires en leur servant d'organe d'étude et de défense.
9. d'effectuer toutes opérations, autres que celles mentionnées aux paragraphes précédents, dans les limites fixées par la législation applicable aux caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Les opérations de la Caisse Régionale s'appliquent aux opérations d'assurance portant sur des risques relevant des branches 1 à 18 de l'article R 321-1 du code des assurances.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

• SINISTRES CLIMATIQUES

L'année 2022 a été marquée par des Sinistres Climatiques hors Normes.

Des événements d'une ampleur inédite qui ont frappé l'ensemble du territoire, et tout particulièrement Groupama Rhône-Alpes Auvergne : 8 milliards d'euros sur le marché de l'assurance française et pour Groupama Rhône Alpes Auvergne un total 280 millions d'euros de charges sinistres a été enregistré dans les comptes 2022. Ces sinistres portent sur les branches Tempête à hauteur de 197,2 M€, Auto-dommage climatique pour 33,7 M€, Grêle, multirisques climatiques et catastrophes naturelles pour 23,8 M€, et 25,4 M€ au titre de la sécheresse de l'année 2022.

Les événements principaux sont les Orages des 3-5 juin (135,7M€), les Orages 21-23 juin (54,8 M€).

Concernant la réassurance,

Le net conservé par Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31 décembre est de 48 M€.

La réassurance groupe sur les sinistres excédentaires a concerné 6 Dossiers (2 en Tempêtes et 4 en Auto Dommage), contre 1 en Auto Dommage en 2021, et le stop Loss complémentaire a été activé pour les branches tempête, auto dommage, récolte, catastrophes naturelles.

Le net conservé par GRAA au 31 décembre est de 48 M€.

• PROVISION SECHERESSE

L'expérience des dernières années montre une évolution adverse du risque sécheresse en France probablement liée au dérèglement climatique. Pour Groupama Rhône Alpes Auvergne, ce risque concerne la sécheresse sur bâtiments. L'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols a eu pour conséquence de provoquer des mouvements de terrains, occasionnant des dégâts, notamment, sur les habitations.

La sécheresse de 2022 en France s'est déroulée sur le territoire national français entre juillet et l'automne 2022. Cette situation résulte d'un déficit pluviométrique dès l'hiver 2021-2022 qui s'est poursuivi par un printemps et un début d'été marqués également par de faibles pluies, conjugué à plusieurs vagues de chaleurs importantes qui ont contribué à assécher les sols. Une provision au titre de 2022 a été enregistrée pour 25,4 M€

• REASSURANCE

En 2020, le Groupe Groupama a intégré des modifications dans le régime général de réassurance (RGR) sur des événements exceptionnels à la suite de la crise du COVID avec un traitement lié à la cession externe limitée (cession externe alors estimée à 65%).

La réévaluation en 2022 de la prise en charge par la réassurance externe (une cession à 100 % des événements relatifs aux fermetures administratives, hors mesures administratives) se traduit par une amélioration des conditions de cession interne dans la cadre du RGR : prise en charge à 100 % des sinistres au-delà des seuils pour la partie fermetures administratives uniquement ; et sur la partie mesures administratives, retour à une réassurance en quote-part (Groupama Assurance Mutuelle 30 % et Groupama Rhône Alpes auvergne 70 %). L'impact dans les comptes de 2022 de Groupama Rhône Alpes Auvergne est un produit net de 19.5 M€.

• **CERTIFICATS MUTUALISTES**

Le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

D'autre part, le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 10 novembre 2022, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 16 décembre 2022.

En 2022, 890 111 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2022. 450 319 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2022. Par conséquent, au 31 décembre 2022, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 771 705 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 7,7 M€.

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2022

Néant

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Rhône Alpes Auvergne sont établis et présentés conformément aux dispositions :

- du code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et le règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020 .

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- principe de prudence,
- principe de non-compensation,
- principe de séparation des exercices.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

I – LES OPERATIONS D’ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

Les cotisations émises dans l'exercice, nettes d'annulations, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Toutes les opérations sont réalisées en France. (avec de la LPS sur 9 pays pour 1 036 K€ de chiffre d'affaires (dont 565 k€ relatifs au portefeuille Groupama Courtage)

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan conformément à l'article R332-5 du Code des Assurances.

1.3 – SINISTRES PAYES

Les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées (en application des traités de réassurance) constituent la charge des sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Les frais accessoires sont intégrés aux sinistres, ainsi que les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Les provisions pour sinistres à payer nettes de recours nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté s'élèvent à 1 447 073 k€.

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

■ TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Total Provisions de Sinistres	1 463 857	1 678 127	214 270
Total Provisions de Rentes	164 580	163 498	-1 082
Prov Fonds stabilité dépendance	14 480	17 733	3 253
Prov Egalisation risques atmosphériques	26 806	27 826	1 020
Provision Egalisation acceptations	1 051	1 095	44
Total Provisions d'égalisations	42 337	46 654	4 317
Provisions pour Risques Croissants	122 654	120 167	-2 487
Provisions pour Risques en cours	18 257	12 798	-5 459
Provisions pour Frais de gestion des Sinistres	58 331	63 980	5 649
PROV SINISTRES BRUTS	1 870 016	2 085 224	215 208
PROV COTISATIONS EMISES NON ACQUISES	151 986	157 623	5 637
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 022 002	2 242 847	220 845

■ PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Provisions sinistres à payer	1 256 151	1 387 513	131 362
Provisions sinistres tardifs	142 584	235 273	92 689
Provisions supplément réglementaire	0	0	0
Acceptations	58 335	65 891	7 556
Provision Sinistres à payer	1 457 070	1 688 677	231 607
Prévisions de recours	-68 328	-85 694	-17 366
Provisions pour sinistres nettes de recours	1 388 742	1 602 983	214 241
PSNEM	75 115	75 144	29
Acceptations PSNEM	0	0	0
PSNEM Affaires directes et acceptations	75 115	75 144	29
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)	1 463 857	1 678 127	214 270

- **Les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance** représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer brutes s'élève à 2.085 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) intégrant les modifications apportées par le règlement ANC n° 2016-12 des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

Trois méthodes de calcul sont utilisées :

- > Evaluation dossier par dossier conformément à l'article R331-15 du code des assurances
- > Evaluation au coût moyen pour les sinistres de certaines catégories, survenues au cours des deux dernières années et dont le coût total prévisionnel est inférieur au seuil déterminé
- > Evaluation actuarielle selon les cadences de règlements et de charges

Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés. L'année 2022 s'est en particulier traduite par une évolution significative des conditions macroéconomiques qui impactent les paramètres de calcul de cette estimation (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière fortement probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2022).

- **En risque construction,**

Hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, (PSNEM) calculée conformément à la méthode fixée par les articles R 331-17-2 et A.331-21 du Code des Assurances.

- **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 137,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 120,2 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,04% (75% TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance.

La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

● **Acceptations**

Les opérations de réassurance acceptées concernent exclusivement des rétrocessions provenant de GROUPAMA MA.

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par GROUPAMA MA.

En l'absence d'information suffisante, les comptes non reçus à la clôture de l'exercice font l'objet d'estimations avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui sont soldés à réception des montants définitifs.

■ **PROVISIONS DE RENTES**

Les provisions mathématiques des rentes, constituées conformément à l'article R 331-6-1° du Code des Assurances, représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts de l'Etat (TME) observé en fin d'exercice.

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Provisions mathématiques de rentes	155 018	154 231	-787
Part des Fonds internes de revalorisation rentes	-2 202	0	2 202
Provision pour frais futurs	224	191	-33
			0
Fds de revalorisation & de stabilité des rentes	5 584	5 584	0
Rentes Fluctuation Taux Int.	0	0	0
Rentes - impact Tables BCIV	845	846	1
Rentes - Prothèses	623	493	-130
Rentes Loi de maintien	866	901	35
Rentes en-cours individuelles	1 564	1 252	-312
Rentes en-cours collectives	0	0	0
Rentes PM RC revalo non prises	2 057	0	-2 057
Autre provision équilibre	0	0	0
Total - Prov Equilibre Rentes	164 579	163 498	-1 081

Les provisions sont calculées sur la base du terme contractuel indiqué dans les Conditions Générales ou Particulières des contrats, et non sur l'âge légal de départ en retraite. Un complément destiné à couvrir les conséquences de la réforme des retraites sur les rentes individuelles et collectives a été comptabilisé en autres provisions d'équilibre.

Tables : Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non-vies complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

À la suite de la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011, l'entreprise a aussi augmenté depuis cette même date ses provisions par une provision complémentaire s'appuyant sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002).

■ PROVISIONS POUR EGALISATION DES RESULTATS ET EQUILIBRE

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manières facultatives et constituées en franchise d'impôt. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Au 31/12/2022, les provisions pour égalisation des résultats et équilibre concernent :

- L'Assurance Dépendance. Cette provision permet d'immobiliser une part des produits financiers de ce risque, sous la forme de fonds de stabilité. Les fonds de stabilité assurent leur rôle de sécurité des engagements sur le long terme, en équilibrant les impacts sur le compte de résultat technique global.
- Les risques acceptés, pool de rétrocession avec Groupama MA
- L'égalisation des risques atmosphériques : cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

En Keuro	01/01/2022	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provision Risques Atmosphériques	26 806	27 826	26 806	27 826
Provision Fonds stab.Fin. Dépendance	0	0	0	0
Provision Fonds stab.Tech. Dépendance	14 446	17 695	14 446	17 695
Provision Fonds Groupama autonomie	23	25	23	25
Provision Fonds de revalo. Groupama autonomie	11	13	11	13
Provision Egalisation acceptations	1 051	1 095	1 051	1 095
Total Provisions Egalisation	42 337	46 654	42 337	46 654

■ PROVISIONS POUR RISQUES CROISSANTS

Conformément à l'article A 331-6 du Code des Assurances, une provision pour risques croissants est constatée dans le cadre de la garantie « Assurance dépendance ».

Cette provision, calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Provisions pour Risques Croissants	122 654	120 167	-2 487

■ PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

Une provision pour risques en cours est constituée conformément aux articles R343-7 et A 331-17 du Code des Assurances lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Provisions pour Risques en cours	18 257	12 798	-5 459

■ PROVISION POUR COTISATIONS EMISES NON ACQUISES (CENA)

Elles sont constituées conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-16 du code des assurances, pour l'ensemble des risques, à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Provisions Cotisations émises non acquises	151 937	157 623	5 686
Provisions CENA Pool de Rétro	49	0	-49

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Elles sont constituées conformément à l'article R 331-16 du code des assurances.

Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années. Une provision pour frais de gestion des sinistres est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

En KEuro	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Prov. frais de gestion des sinistres	49 010	54 694	5 684
Prov. frais de gestion PSNEM	3 261	3 164	-97
Prov. frais de gestion des recours	2 915	2 990	75
Provision pour frais de gestion PM	3 128	3 115	-13
Provision pour frais de gestion BCIV	17	17	0
Total Provisions Frais de gestion	58 331	63 980	5 649

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques conformément au traité de réassurance approuvé en Assemblée Générale le 31 mars 2017. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent avec une réassurance de quote part à 100% dans les comptes de la Caisse Régionale.

D'autre part, l'impôt sur les sociétés des Caisses Locales est pris en charge par la Caisse Régionale, selon la décision du conseil d'administration.

Le résultat fiscal de la Caisse Régionale est déficitaire au 31 décembre 2022, de ce fait aucune charge d'impôt n'a été comptabilisé.

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

Groupama Rhône Alpes Auvergne est réassuré auprès de Groupama MA, dans les conditions fixées par le Règlement Général de Réassurance adopté le 30 juin 1994, à effet du 1er janvier 1995 et dont la dernière modification de la section II – Règlement Général de Réassurance – de la Convention de Réassurance a été approuvée par les parties le 09 décembre 2014 à effet du 1er janvier 2014 conformément à la procédure prévue à l'article 3 de la Section I – Dispositions générales – de la Convention de Réassurance approuvée le 17 décembre 2003 .

Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

1.8 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

1.9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés de 62 003 K€ au 31 décembre 2022 sont constitués par :

- des cautions bancaires (25,3 M€ dont 23,2 M€ concernant la caution liée à l'investissement dans un immeuble construction en VEFA, immeuble BEFLEX)

-des garanties financières (36,7 M€) concernant des engagements d'investissements de private equity (FCPR et fonds de prêts) pour 26,5 M€, autres investissements et prêts à tirages successifs 10,2 M€.

Les engagements reçus au 31 décembre 2022 (23,2 M€) concernent la garantie de bonne fin d'achèvement du promoteur Vinci Immobilier pour la construction de l'immeuble en VEFA BEFLEX.

II – LES CAPITAUX PROPRES

- En application de l'avis n° 95-07 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 12 Septembre 1995, et du Code des Assurances, au 1^{er} janvier 1995, a été imputé directement par les capitaux propres dans un **poste spécifique intitulé "Ecart des changements de méthodes"**. Ce changement concernait les dépréciations à caractère durable des actifs, constatées au 1er Janvier 1995 et non provisionnées à la clôture de l'exercice 1994.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions à caractère durable imputées sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées dans le compte de résultat.

Ce compte présente un solde de 149 K€ au 31 décembre 2022.

- **Ecart de dévolution :**

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la Caisse Régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Rhône Alpes Auvergne de 267 millions d'euros.

- **Certificats Mutualistes admis en Fonds d'Etablissement :**

Le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 5 novembre 2021, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une

valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 15 novembre 2021.

D'autre part, le Conseil d'administration de Groupama Rhône Alpes Auvergne en date du 10 novembre 2022, a validé la commercialisation d'un maximum de 750 000 Certificats Mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros pour un montant total maximum de 7,5 M€ dans la limite des Certificats Mutualistes auto-détenus, sur une période de 13 mois à compter du 16 décembre 2022.

En 2022, 890 111 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2022. 450 319 certificats mutualistes rachetés ont fait l'objet d'une souscription en 2022. Par conséquent, au 31 décembre 2022, la Caisse régionale dispose à l'actif de son bilan de 771 705 certificats mutualistes auto-détenus pour un montant de 7,7 M€.

III - LES ACTIFS

3.1- ART R332-2

L'article R.332-2 du Code des assurances énumère les actifs pouvant venir en représentation des engagements des sociétés d'assurance.

Parmi ceux-ci, le code distingue deux grandes catégories :

- **Les obligations** (art. R.343-9)

Obligations dont les flux futurs sont connus, valorisées en coût historique amorti.

- **Les autres actifs** (art. R.343-10)

Sont valorisés à leur prix de marché.

Les immeubles et parts de SCI,
Les valeurs mobilières et parts de FCP,
Les prêts,
Les obligations perpétuelles.
Les produits structurés.

Les règles de comptabilisation des actifs de ces deux catégories sont différentes et des provisions spécifiques viennent constater l'éventuelle dépréciation de ces titres.

3.2- LES TITRES DE PARTICIPATION

- ⊙ **Les titres de participation** regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.
Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

⊙ **Provision des titres de participation**

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière. Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

⊙ **Valorisation des Certificats Mutualiste Groupama Assurances Mutuelles détenus par les Caisses Régionales**

Au 31 décembre 2022, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan de Groupama Rhône Alpes Auvergne pour une valeur brute comptable de 498.5 M€.

Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

3.3- LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9

■ VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat.

En application de l'article R343-9 du Code des Assurances, la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement de chaque ligne de titre est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. (Principe de l'étalement des « surcôte-décôte »)

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au 31 décembre 2022.

■ PROVISIONS SUR VALEURS DE PLACEMENTS AMORTISSABLES

Le Code des assurances précise que les valeurs amortissables réglementées relevant de l'article R343-9 ne font pas l'objet d'une provision. Une provision pour émetteur défaillant n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément à l'avis du CNC du 30 juin 2006.

3.4- LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10

■ TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES OU IMMOBILIERES

- **La comptabilisation par composants** résultant de l'application du Règlement CRC 2002-10 a été appliquée dans les comptes sociaux au 01 janvier 2006, et ce à la fois sur les immeubles de placement et sur les immeubles d'exploitation directs et indirects (SCI).

Le règlement CRC énonce que « Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu »

Il en résulte que la valeur brute de construction est ventilée entre différents composants, définis comme des éléments de la construction ayant chacun une durée d'utilisation différente. Le traitement comptable des terrains reste inchangé.

Les agencements sont enregistrés en actif corporel d'exploitation, et ne sont pas inclus en R343-10.

● **Les 4 composants retenus sont :**

Gros œuvre ou coque : murs, planchers, charpente, ...

Clos et couvert : menuiseries extérieures, couverture, ravalement, portes automatiques...

Installations techniques : ascenseurs, chauffage, climatisation, réseaux électricité plomberie...

Agencements, équipements secondaires : aménagements intérieurs

■ **Mode d'amortissement des immeubles**

DÉSIGNATION	COMPOSANT	DURÉE (an)
HAB.ET BUREAUX AVANT 1945	Gros œuvre (coque)	120
	Clos et couvert	35
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
HAB.ET BUREAUX APRES 1945	Gros œuvre (coque)	80
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
ENTREPOTS ET ACTIVITES	Gros œuvre (coque)	30
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	10
COMMERCES	Gros œuvre (coque)	50
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	15

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert.

■ **ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE**

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond

- pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire

- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

- pour les parts de sociétés d'investissement à capital variable, et les parts de fonds commun de placement, au dernier prix de rachat publié.

■ **PRETS**

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

■ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE

Le Code des assurances précise que pour les titres relevant de l'article R.343-10, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Pour ces valeurs, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne.

● Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable côtés notamment s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

● Méthodologie :

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

● Calcul des provisions :

- ⊙ **Si la cession est estimée à court terme** (turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc.), la provision sera de la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière (VB) et Prix de Revient (PR),
- ⊙ **Si la cession est susceptible d'intervenir à moyen ou long terme**, la provision sera égale
 - pour les titres non encore provisionnés, à la différence entre son prix de revient et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable a été fixée, sur la base d'une analyse multicritère et d'un horizon de détention à 4 ans, à la valeur de marché majorée de 30 %.
 - pour les titres déjà provisionnés, la valeur recouvrable n'est recalculée que si le cours a varié de plus ou moins 15 %, depuis la date où la provision a été modifiée pour la dernière fois.

⊙ Provisions immobilières

- Provisions pour dépréciation durable des placements immobiliers :
Dès lors que la dépréciation revêt un caractère durable, le code des Assurances (art 343-10) précise qu'une provision pour dépréciation doit être constatée.
- Provisions pour dépréciation durable des immeubles d'exploitation :
Les immeubles d'exploitation sont détenus dans une perspective à long terme.

■ PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE

L'article R343-5 prévoit qu'une provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsqu'une moins-value latente nette globale est constatée sur l'ensemble des placements R.343-10. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En application de la réglementation, Groupama Rhône Alpes Auvergne n'a pas constaté de provision pour risque d'exigibilité en 2022.

■ TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
ACTIONS - OPCVM ACTIONS	1 379	649	867	1 161
OBLIGATIONS - OPCVM OBLIGATIONS	9 776	5 076	620	14 232
SCI IMMOBILIERES	0	2 672	0	2 672
IMMOBILIER	85	29	0	114
ACTIONS NON COTEES ET COMPTES COURANTS	5 882	476	350	6 008
AUTRES	0	2 297	0	2 297
TOTAL DES PROVISIONS	17 122	11 199	1 837	26 484

3.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées, conformément au Code des Assurances, dans chacune des devises utilisées. La conversion en Euro des opérations s'effectue en fin d'exercice sur la base des cours de change de chaque devise à la clôture.

3.6 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis dans l'exercice (loyers, coupons, intérêts)

Les plus ou moins-values de cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Le résultat financier est affecté conformément aux dispositions du code des Assurances. Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont répartis, entre le compte de résultat technique et le compte de résultat non technique au prorata des provisions techniques et des capitaux propres, selon les modalités réglementaires.

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

- **Les frais généraux liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature.**

Ils sont ensuite répartis, pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

La répartition des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres
- Les frais d'acquisition
- Les frais d'administration
- Les autres charges techniques
- Les charges des placements
- les autres charges non techniques (notamment pour les frais généraux liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires)

- **Intéressement – Participation des salariés**

Une provision de 905 K€, y compris forfait social et taxe sur les salaires, a été constituée au titre de l'intéressement 2022.

Il n'y a pas de participation légale des salariés en 2022.

- **Partenariats -Contrat de Naming Groupama Stadium**

Groupama Rhône-Alpes Auvergne et l'Olympique Lyonnais ont officialisé jeudi 16 décembre, la prolongation pour 3 années (jusqu'au 31 juillet 2025), du partenariat de Naming du stade et du centre d'entraînement du club, situés à Décines-Charpieu dans l'Est de la métropole de Lyon. Pour rappel, le 5 octobre 2021, Groupama Rhône Alpes Auvergne avait renouvelé pour 2 ans avec OL Groupe ce contrat.

Initiée en 2017, cette collaboration entre deux acteurs incontournables de la région se poursuit aujourd'hui pour s'inscrire dans leur histoire commune jusqu'en 2025. Le Groupama Stadium et le Groupama OL Training Center s'imposent désormais comme les symboles forts d'un engagement réciproque durable. Cette collaboration s'est notamment traduite par une synergie autour des valeurs de partage, de mixité, d'innovation et de valorisation des talents du territoire.

- **LES ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Les mouvements des provisions sur engagements sociaux sont comptabilisés en frais généraux.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de passifs sociaux de Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31/12/2022 :

Taux d'actualisation IDR : 3,60 % (en 2021 : 0,80%)

Taux d'actualisation Jours anniversaires Médailles du travail : 3,50 % (en 2021 : 0,30 %)

Table de mortalité : INSEE 12 04 durant la période d'activité

Complément IFC :

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été actualisé sur l'exercice 2022 est évalué à 12 715 K€. Cet engagement est couvert par un fonds constitué dans le cadre du contrat d'assurance souscrit (en 12/1997) auprès de Groupama Gan Vie, et une provision pour risques et charges. Le fonds s'élève au 31 décembre 2022 à 15 321 K€. Le montant des prestations versées (prélevées sur ce fonds) au titre des départs en retraite de l'exercice 2022 s'est élevé à 1 715 K€.

La provision pour risques et charges a été reprise en totalité pour un montant de 687,8 K€.

Congés Anniversaire

L'engagement au titre des congés anniversaire a été évalué au 31 décembre 2022 sur la base de méthodes actuarielles à 3 212 K€.

Un montant de 3 212 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée en 2022 par une reprise de 684,8 K€.

Médailles du travail

L'engagement au titre des médailles du travail a été évalué au 31 décembre 2022 sur la base de méthodes actuarielles à 1 674 K€.

Un montant de 1 674 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée en 2022 par une reprise de 697,1 K€

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie, de la distribution des produits liés à l'immobilier, et de l'allocation forfaitaire CMU) s'élèvent en 2022 à 23,5 M€ contre 24,8 M€ en 2021.

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

Le résultat non technique est principalement constitué des produits et charges liés à la distribution par Groupama Rhône Alpes Auvergne d'activité bancaires auprès d'Orange Bank, de produits immobiliers. Il s'élève à 4,6 M€ contre 5 M€ en 2021.

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Indemnités différées des mandataires :

L'engagement au titre du versement d'une rente viagère dite "indemnité différée" a été actualisé au 31/12/2022. Cette rente est versée aux conseillers mandataires dès lors que ces derniers ont cessé leur activité, atteints l'âge de 65 ans et justifient d'au moins 10 ans d'activité dans la fonction. Ces modalités de gestion et d'attribution sont prévues dans un règlement arrêté par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Une provision pour risques et charges est présente dans les comptes au 31 décembre 2022 pour un montant de 8 687 K€. La provision a été ajustée au 31 décembre 2021 par une reprise de 3.498 K€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement ont été les suivantes au 31/12/2022 :

Taux évolution du point : 1% tous les 2 ans

Taux d'actualisation brut : 3,5 %

Table de mortalité : INSEE 12 04

4.5 - FISCALITE

Impôt société 2022

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge d'impôt société 2022 diminuée de la réallocation d'impôt société sur les dividendes de GMA et des crédits d'impôts a été provisionnée avec un produit de 1.853 K€. Le résultat fiscal de Groupama Rhone Alpes Auvergne au titre de 2022 est déficitaire. Le produit d'impôt a été constaté dans le compte courant GMA Société Mère.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, le régime de l'intégration fiscale est applicable aux entités d'assurances sans capital unies par le régime de la combinaison comptable.

Le Comité Exécutif Groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GROUPAMA SA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, se constituera tête d'un groupe fiscal comprenant les caisses régionales.

Cette option s'est réalisée sur la base des articles 223 A et suivants du code général des impôts, et est valable depuis le 1er janvier 2008. Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA SA et GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE le 23 janvier 2008.

Le 12 décembre 2019 un avenant a été signé entre GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et GMA. Il a pour objet de compléter et modifier les termes de l'article 1 de la convention d'intégration fiscale en date du 23 avril 2008, relatif aux modalités de calcul de la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, pour tenir compte de l'évolution du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux groupes d'intégration fiscale.

V – CONSOLIDATION

Les comptes de Groupama Rhône Alpes auvergne s'inscrivent dans le périmètre des comptes combinés de GMA au 8-10 rue d'Astorg – PARIS.

Le périmètre groupe (ou "combiné") comprend l'ensemble des activités du groupe. (GMA, Caisses Régionales et Caisses locales, Filiales nationales et internationales)

ANNEXE au 31-12-2022

Détail de certains postes du BILAN



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne



ACTIF	Ref	31/12/2022	31/12/2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :	1.1 a	22 607	22 239
3 Placements :	Total		1 719 600
3a Terrains et constructions	1.1 b	1 821 375	213 451
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	1.1 c	222 757	519 600
3c Autres placements		528 766	
	1.2	1 069 852	986 649
	1.3 - 1.5		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		1 152 359	986 524
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		53 196	48 111
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		932 709	769 702
5f Provisions/participation aux bénéfices et rist (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		166 455	168 712
6 Créances :		295 787	302 199
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :		172 081	166 675
6aa Primes acquises non émises		15 860	9 120
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes		156 221	157 555
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1.4	19 677	2 818
6c Autres créances :		104 028	132 706
6ca Personnel		162	319
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques		1 026	480
6cc Débiteurs divers		102 840	131 908
7a Actifs corporels d'exploitation	1.1 a	202 644	257 734
7b Comptes courants et caisse		19 294	19 109
		175 632	235 306
8 Comptes de régularisation actif :		47 233	40 229
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1.9a	10 378	8 439
8b Frais d'acquisition reportés		25 249	25 881
8c Autres comptes de régularisation		11 606	5 909
9 Différence de conversion			
Total de l'actif		3 542 005	3 328 586

PASSIF	Ref	31/12/2022	31/12/2021
1 Capitaux propres :		1 131 347	1 126 241
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		168 785	168 785
1c Réserves de réévaluation	1.6	0	0
1d Autres réserves		115	115
1g Ecart résultant des changements de méthode au 01.01.95		611 773	588 160
1h Subventions d'investissements		-149	-149
1e Report à nouveau		0	0
1f Résultat de l'exercice		75 480	75 480
1i Ecart de dévolution		8 252	26 759
		267 091	267 091
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		2 242 848	2 023 322
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		157 623	151 986
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		1 739 976	1 520 364
3g Provisions pour égalisation		46 654	42 337
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		299 595	308 636
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges	1.7	16 406	20 461
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		150 249	157 425
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes		9 275	9 901
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		4 664	41 259
7d Dettes envers des établissements de crédit	1.4	53 419	21 530
7e Autres dettes :		82 892	84 734
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		11 935	10 122
7ec Personnel		19 162	21 355
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		24 422	23 702
7ee Créanciers divers		27 372	29 555
8 Comptes de régularisation passif	1.9 a	1 155	1 137
9 Différence de conversion			
Total du passif		3 542 005	3 328 586

1.1 a)

ACTIFS INCORPORELS

		Montant brut au 01/01/2022	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2022
	Immobilisations					
50520000	LICENCES	3 764	0	34	699	3 099
50540000	LOGICIELS	118 803	0	6 735	124	125 414
50540009	LOGICIELS HORS SAP	0	0	0	0	0
50600000	DROIT AU BAIL	4 684	0	0	28	4 656
50700000	FONDS DE COMMERCE	1 575	0	0	0	1 575
50800000	AUTRES IMMOB INCORPORELLES NON AMORTISSAB	0	0	0	0	0
50940000	LOGICIELS EN COURS	0	0	0	0	0
50940009	LOGICIELS EN COURS HORS SAP	986	0	588	986	588
	Sous-total	129 811	0	7 358	1 837	135 332

		Montant brut au 01/01/2022	Transferts dans l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2022
	Amort et provisions					
59052000	AMORT LICENCES	-3 600	0	-65	-699	-2 966
59054000	AMORT LOGICIELS	-103 090	0	-5 746	-124	-108 711
59068000	AMORT DROIT AU BAIL	-28	0	0	0	-28
59206000	PROVISION DROIT AU BAIL HORS SAP	-194	0	0	0	-194
59206800	PROV. DUR. IM. INCORPORELLES	-149	0	0	0	-149
59070000	AMORT FONDS DE COMMERCE	-450	0	-225	0	-675
59208000	PROVISION IMMOB INCORPORELLES	0	0	0	0	0
59508000	PROV DEP AUTRES VALEURS	0	0	0	0	0
	Sous-total	-107 512	0	-6 036	-823	-112 724

TOTAL MONTANTS NETS	22 299	0	1 322	1 014	22 607
---------------------	--------	---	-------	-------	--------

0,00

ACTIFS CORPORELS

		Montant brut au 01/01/2022	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2022
	Immobilisations					
51000000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS D'EXPLOITATION	269	0	8	0	277
51010000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS RE-FX	74	0	20	0	94
51110000	INSTALL AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	62 662	275	2 610	16 561	48 986
51118000	AMENAGEMENTS AGENC EN COURS	15	-275	260	0	0
51120000	MATERIEL DE TRANSPORT	439	0	143	115	467
51131000	MATERIEL DE BUREAU	2 307	0	8	267	2 047
51134000	MATERIEL INFORMATIQUE	831	0	317	10	1 138
51140000	MOBILIER	12 186	0	405	112	12 478
51150000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 789	0	125	309	1 604
	Sous-total	80 571	0	3 895	17 375	67 091

		Montant brut au 01/01/2022	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2022
	Amort et provisions					
59111000	AMORT AMENAG INSTALLATIONS	-47 454	0	-2 726	-16 483	-33 697
59112000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-439	0	-24	-21	-442
59113100	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-2 154	0	-123	-267	-2 009
59113400	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-609	0	-99	-10	-698
59114000	AMORT MOBILIER	-9 510	0	-403	-112	-9 801
59118000	AMORT AUTRES IMMOB CORPORELLES	-1 296	0	-163	-309	-1 150
	Sous-total	-61 462	0	-3 536	-17 201	-47 797

TOTAL MONTANTS NETS	19 109	0	359	174	19 294
---------------------	--------	---	-----	-----	--------

1.1 b)

LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Immobilisations					
21000000	TERRAINS NUS (PLACT)	80	0	0	0	80
21020000	FORETS ET EXPLOITATIONS R	574	0	0	0	574
21200000	TERRAINS BATIS IMM. PLACEMENT	10 305	0	0	-40	10 265
21211000	IMM. PLACT GROS OEUVRE	25 598	0	0	-233	25 365
21212000	IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	4 873	0	0	-57	4 816
21213000	IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	8 606	0	31	-149	8 487
21214000	IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	6 384	0	68	-119	6 334
21900000	TERRAINS NUS (EXPL)	2	0	0	0	2
22220000	IMMOS EN COURS PLACEMENTS	0	35	943	0	977
21920000	TERRAINS BATIS IMM. EXPLOITATION	2 201	0	0	0	2 201
21926000	MALI DE FUSION IMMEUBL	85	0	0	0	85
21921100	IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	25 416	0	0	0	25 416
21921200	IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	9 893	0	65	0	9 958
21921300	IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	22 653	419	671	-515	23 228
21921400	IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRE	14 350	0	94	-4 819	9 625
22920000	CONSTRUCTIONS EN COURS	375	-454	818	0	739
	Sous-total	131 396	0	2 689	-5 933	128 153

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Amort et provisions					
28121100	AMORT IMM. PLACT GROS OEUVRE	-3 067	0	-382	57	-3 392
28121200	AMORT IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	-1 163	0	-150	44	-1 269
28121300	AMORT IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	-2 425	0	-352	138	-2 639
28121400	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECON	-2 368	0	-387	114	-2 642
28192110	AMORT IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	-8 016	0	-312	0	-8 328
28192120	AMORT IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	-4 762	0	-314	0	-5 076
28192130	AMORT IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	-10 647	0	-994	515	-11 125
28192140	AMORT IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECC	-8 777	0	-597	4 819	-4 556
29100000	PROV DEP FORETS	0	0	0	0	0
29101000	PROV DEP TERRAINS NUS (PLACT)	-18	0	0	0	-18
29120000	PROV DEP TERRAIN IMM PLACT	0	0	0	0	0
29121100	PROV DEP GROS OEUVRE IMM PLACT	-68	0	-29	0	-97
29190100	PROV DEP TERR NUS EXPL	0	0	0	0	0
29192000	PROV DEP TERRAIN IMM EXPLOITATION	0	0	0	0	0
29192110	PROV DEP GROS OEUVRE IMM EXPLOIT	0	0	0	0	0
	Sous-total	-41 311	0	-3 517	5 687	-39 142

SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 1	90 085	0	-828	-246	89 011
--------------------------------------	---------------	----------	-------------	-------------	---------------

1.1 b) 2

IMMOBILIERS INDIRECTS		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	immobiliers indirects					
21106000	PT SOC NC OBJ FONCIER CARACTÈRE PARTICIPATION	1 739	0	0	0	1 739
21150000	GFA COMPTE COURANT	418	0	205	0	623
21310000	PARTS SOCIETES IMMOB. NON COTEES SANS PART.	627	0	0	0	627
21311600	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PART	36 294	317	9 745	-6 431	39 925
21311601	PARTS DE SI MALI FUSION	317	-317	0	0	0
21326000	ACTION SOCIETE IMMOB. NON COTEES- PART.CONSO SIMPL	17 549	0	0	0	17 549
21350000	SOCIETES IMMOBILIERES NON COTEES - COMPTE COURANT	52 327	0	15 383	-6 085	61 625
21936000	PARTS SI NC- EXPLOITATION -PART.CONSO TRES SIMPL	16 104	0	234	0	16 338
21983000	VERSEMENT A EFFECTUER PARTS DE SCI	-2 000	0	0	0	-2 000
	Sous-total	123 374	0	25 567	-12 516	136 426

PROVISIONS		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
29110600	PROV PARTS STES NC FONC A PART	-8	0	0	0	-8
29131600	PROV PARTS ET ACTIONS PARTICIPATIONS	0	0	-2 672	0	-2 672
	Sous-total	-8	0	-2 672	0	-2 680

SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 2	123 366	0	22 895	-12 516	133 746
--------------------------------------	----------------	----------	---------------	----------------	----------------

TOTAL MONTANTS NETS - 1+2	213 451	0	22 067	-12 760	222 757
----------------------------------	----------------	----------	---------------	----------------	----------------

1.1 c)

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Filiales Nationales					
25050000	ACTIONS NON COTEES ENT.LIEES	7 848	0	4 412	0	12 260
25051000	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	498 537	0	0	0	498 537
25200000	PRETS A DES ENTREPRISES LIEES	1 745	0	3 858	0	5 602
	Sous-total	508 130	0	8 270	0	516 400
	Filiales régionales					
26050000	ACTIONS NON COTEES AVEC LIEN DE PART.	15 356	0	1 358	-305	16 408
25055000	PARTS DANS LES GIE	1	0	0	-1	0
26400000	AUTRES PLACEMENTS -CC ENT LIEN PARTICIPATION	1 524	0	741	-320	1 945
	Sous-total	16 881	0	2 099	-626	18 354
	TOTAL	525 011	0	10 368	-626	534 753

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Provisions					
29505000	PDD ACTIONS ET TITRES NON COTES (ENT LIEES)	-1 093	0	0	0	-1 093
	Sous-total	-1 093	0	0	0	-1 093
29605000	PDD ACTIONS ET TITRES NC (LIEN DE PART)	-4 164	0	-256	0	-4 420
29640000	PROV DEP AVANCES ET COMPTES COURANTS	-253	0	-220	0	-473
	Sous-total	-4 417	0	-476	0	-4 893
	TOTAL	-5 511	0	-476	0	-5 987

TOTAL MONTANTS NETS	519 500	0	9 892	-626	528 766
----------------------------	----------------	----------	--------------	-------------	----------------

1.2

Autres Placements

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	
23..	23000000	ACTIONS COTEES ZONE EURO	90 941	0	10 455	-30 573	70 823
	23002600	STE IMMOB FONC COTEE	3 537	0	0	-3 537	0
	23010000	OPCVM OBLIGATIONS	111 397	0	3 542	-46 379	68 559
	23020000	OPCVM ACTIONS	91 223	0	19 826	-73 097	37 952
	23027000	FCP A RISQUE COTE	22 209	0	13 816	-6 923	29 103
	23050000	ACTIONS ET TITRES NON COTES	6 499	0	1 661	-350	7 810
	23100000	FONDS D ETAT TAUX FIXE	4 653	0	0	-4 653	0
	23101000	VALEUR PUBLIC SEMI-PUB EURO TX FIXE	444 972	0	95 460	-54 298	486 134
	23102000	OBLIG COTEES STRUCTUREES	64 111	0	8 000	0	72 111
	23151000	OBLIG NON COTEES	9 254	-1 862	13 558	-7 661	13 288
	23161000	BILLETS DE TRESORERIE	0	0	20 000	0	20 000
	23170000	TITRES PARTICPATIFS	3 231	0	0	-305	2 926
	23220000	AUTRES PRETS NON COTES	0	1 862	435	0	2 297
	23228000	PRETS ORGANISMES COLLECTEURS	142	0	0	-70	72
	23321000	DEPOT A TERME REMUNERE	146 000	0	380 518	-250 038	276 480
		Sous-total MONTANTS BRUTS	998 168	0	567 271	-477 884	1 087 555

Autres Placements

Amortissements et dépréciation

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	
23..	29300000	PROV DEPR.ACTIONS COTEES	-1 196	0	-626	713	-1 109
	29302700	PROV DEPRECIATION DES FCPR	-183	0	-23	154	-52
	29305000	PROV DEPR.OPA NON COTES	-364	0	0	350	-14
	29310150	PROV SUR OBLIG COTEES PRIVEES	-4 072	0	-5 076	620	-8 528
	29310200	PROV SUR OBLIG COTEES STRUCTUREES	-5 704	0	0	0	-5 704
	29322000	PROV PRETS NON COTES	0	0	-2 297	0	-2 297
		Sous-total	-11 519	0	-8 022	1 837	-17 704
	29000000	ECART DE CHANGE	0	0	0	0	0
		Sous-total	0	0	0	0	0
		Sous-TOTAL	-11 519	0	-8 022	1 837	-17 704

TOTAL MONTANTS NETS	986 649	0	559 249	-476 046	1 069 852
----------------------------	----------------	----------	----------------	-----------------	------------------

1.3

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	VALEURS BRUTES	VALEURS NETTES	VALEURS DE REALISATION
1) Placements immobiliers et placements immob.	264 578	222 757	330 143
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	607 783	600 674	652 901
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	67 055	67 003	84 755
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	68 559	68 559	66 337
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	594 459	580 960	516 748
6) Prêts hypothécaires			
7) Autres prêts et effets assimilés	7 972	5 674	5 674
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	276 480	276 480	276 480
10) Actifs représentatifs de contrats en unité de cpte			
11) Autres instruments financiers à terme			
12) Total des lignes de 1 à 11	1 886 886	1 822 108	1 933 039

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Immeubles d'exploitation			
- droits réels	71 212	42 202	76 970
- parts de S.I. ou société foncière	16 300	16 300	26 864
Autres immobilisations			
- droits réels	55 266	46 355	60 509
- parts de S.I. ou société foncière	121 800	117 900	165 800
TOTAL	264 578	222 757	330 143

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 1873 K€ pour la décote amortie et à 1139 K€ pour la prime de remboursement reprise

1.4

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	15 860	15 860	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	156 221	153 484	2 737	0
Créances nées d'opérations d'assurance directes	172 081	169 344	2 737	0
Créances nées d'opérations de réassurance	19 677	19 677	0	0
Personnel	162	147	0	15
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	1 026	1 026	0	0
Débiteurs divers	102 840	97 153	602	5 086
Autres créances	104 028	98 326	602	5 100
TOTAL DES CREANCES	295 787	287 348	3 339	5 100

DETTES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	9 275	9 180	96	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 664	4 664	0	0
Emprunts obligataires (dont convertibles)	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Concours bancaires	53 419	53 419	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	53 419	53 419	0	0
Autres emprunts, dépôts cautionnements reçus	11 935	11 564	0	370
Personnel	19 162	10 851	3 770	4 541
Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 422	19 507	2 175	2 740
Créanciers divers	27 372	27 372	0	0
Autres dettes	82 892	69 295	5 945	7 651
TOTAL DES DETTES	150 249	136 557	6 041	7 651

1.5

PARTICIPATIONS						
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable K€	N° SIRET / N° RCS
792370	GFA COTEAUX ST PIERRE	254	44	17,32%	13	330 897 646 00015
792385	GFA DE MEZENC	154	60	38,96%	65	428 239 826 00012
792395	GFA DE GRURY	81	28	34,57%	13	317 614 600 00011
792398	GFA DE GREPPOT	580	120	20,69%	18	381 278 878 00016
791450	SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	28 768 174	95 546	0,33%	1 619	315 213 421 00029
791967	SCIMA GFA	100 000	7 001	7,00%	11	320 671 399 00014
21106000	GFA				1 739	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
790181	SCI CHARCOT FOCH	850	10	1,18%	8	779 732 213 00011
792523	SCI DE CHALLES	560	2	0,36%	15	387 658 222 00022
797002	SAS ANAHOME IMMOBILIER	4 231	630	14,89%	299	521 311 274 00034
400742	FONCIERE DE LUTECE	12 235 686	20 000	0,16%	305	329 370 159 00066
21310000	PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACTERE DE PARTICIPAT				627	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
799094	SCEA DE PIZAY	180 900	58	0,03%	1	394 013 544 00017
1002711	SCI BARTMAN	10 000	9 000	90,00%	9	883 440 356 00011
791318	SCI CHAMORD MEUNIER	7 100	2 300	32,39%	221	411 067 952 00019
791213	SCI CHÂTEAU PIZAY	647 727	637 282	98,39%	9 716	323 471 466 00017
1002658	SCI DE LA DOMBES	72 800	72 799	100,00%	3 979	443 992 516 00015
791185	SCI DU SAQUIN	710 100	710 099	100,00%	10 328	350 190 716 00018
792527	SCI GRANDES VIGNES	3 500	500	14,29%	76	382 252 872 00017
1002590	SCI LES LOGES	2 100	1 050	50,00%	1 340	832 909 832 00012
1002689	SCI LINKLAB	15 000	14 999	99,99%	1 500	880 152 350 00018
791205	SCI MARA2	105 380	105 380	100,00%	1 609	381 021 500 00016
790098	SCI RISPAL	2 600	2 600	100,00%	323	429 730 617 00017
791216	SCI SORIMASE	488 000	487 999	100,00%	6 219	321 193 252 00012
791316	SCI VILLARS MEUNIER	7 300	4 330	59,32%	681	410 282 891 00010
1002779	SCI ATREAM GARDEN IN	395 000	40 000	10,13%	3 921	908 027 949 00019
1002746	SCCV AUSTRASIE 2020	1 000	400	40,00%	0,4	890 372 659 00023
1002663	SCI LOW CARBON DREAM FACTORY	100	6	6,00%	1	850 398 785 00020
21316000	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PARTICIPATION				39 924	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002764	SAS AG PARK	15 000	7 650	51,00%	77	90792234800012
1002654	SASU VILLAGE AMPERE	300	18	6,00%	2	85056751200023
795432	SA SIRAM	2 593 651	2 504 861	96,58%	17 470	341 977 031 00010
21326000	ACTION NC FONCIERE AVEC PARTICIPATION				17 549	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
791659	SCI ENSEIGNES VERTES	624 440	624 439	100,00%	10 377	429 822 893 00013
790194	SCI CENTRE SUD	6 633	6 632	99,98%	5 261	429 311 913 00017
790952	SCI GPAMA PIPACT	2 820	700	24,82%	700	444 772 495 00016
21936000	SCI IMM. EXPLOITATION				16 338	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
792896	CENTAURE RHONE ALPES	19 000	7 454	39,23%	145	342 574 829 00012
1002835	COWIZ	11 285	4 098	36,31%	820	833 262 173 00028
1002577	GROUPAMA ENERGIE RENOUVELABLE	19 549 544	500 000	2,56%	3 000	831 117 163 00012
1002693	GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVESTIS	35 939 656	496 803	1,38%	6 967	879 954 006 00018
799898	GROUPAMA PARTICIPATION	14 545 731	179 622	1,23%	274	323 948 141 00045
1002852	JOANNES CARRET SCCV	1 000	0	0,00%	0	843 405 952 00014
1002875	TF PARTICIPATIONS	23 313 494	781 250	3,35%	844	824 937 387 00028
1002838	GROUPAMA INNOVATIONS	350 000	35 000	10,00%	210	844 906 198 00016
790265	G.I.E. GROUPAMA T.P.G.	17	1	5,88%	1	477 626 410 00013
791000	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	173 436	1	0,00%	0	410 546 956 00013
25050000	ACTIONS NON COTEES FILIALES NATION.ENT.LIEES.				12 260	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002606	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	411 824 587	56 748 686	13,78%	498 537	
25051000	CERTIFICATS MUTUALISTES				498 537	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N° SIRET / N° RCS
1002666	AURA COURTAGE SAS	1 000	490	49,00%	5	850 578 691 00014
1002619	CARL SAS	1 000	100	10,00%	1	829 529 478 00028
792898	CENTAURE GRAND EST	45 000	2 250	5,00%	30	383 328 358 00023
1002715	CLUB RATING	5 182 224	1 435 656	27,70%	1 880	845 115 559 00013
1002718	COMPTOIR DE CAMPAGNE	2 900 217	161 290	5,56%	300	814 918 744 00016
1002770	SAS EXO.EXPERT	1 000	200	20,00%	0	910 298 355 00017
1002728	SAS FREDO	10 000	1 800	18,00%	2	894 093 574 00016
1002542	SAS G&L	1 000	710	71,00%	6 039	820 232 163 00023
799090	SARL CHATEAU DE PIZAY	86 285	86 285	100,00%	7 624	323 923 557 00025
796351	S.A.R.L. SPARA	4 000	3 600	90,00%	55	337 757 256 00033
1002708	SASU DE LA DOMBES	150 000	150 000	100,00%	150	881 106 470 00019
796999	SATS	2 665	1 000	37,52%	23	402 907 679 00011
799092	EURL STE PART SE	100 000	100 000	100,00%	224	339 187 452 00018
799091	STE DES VINS PIZAY	5 000	5 000	100,00%	76	351 705 421 00011
26050000	ACTIONS NON COTEES FILIALES REGION.-LIENS PART				16 408	

	01/01/2022	Affectation Résultat	Incorp. de réserves	Augm fds d'étab /dévcapital	Autres augmentations	RESULTAT DE L'EXERCICE	31/12/2022
FONDS ETABLISSEMENT	6 879						6 879
CM ADMIS EN FONDS D'ETABLISSEMENT	161 906			0			161 906
	168 785	0		0	0		168 785
RESERVE SPECIALE REEVALUATION	115						115
RESERVE COMPLEMENTAIRE	138 218	2 700					140 918
RESERVE EVENTUALITES DIVERSES	197 288	1 400					198 688
RESERVES GENERALES	252 640	19 506					272 146
RESERVE SPECIALE OEUVRE D'ART	15	7					22
TOTAL DES AUTRES RESERVES	588 160	23 613	0	0	0	0	611 773
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT DE METHODE AU 01/01/95	-149						-149
	-149	0		0	0		-149
ECART DEVOLUTION TITRES GROUPAMA SA	1 043						1 043
ECART DEVOLUTION TITRES HOLDING	266 047						266 047
	267 091	0		0	0		267 091
REPORT A NOUVEAU	75 480						75 480
	75 480	0		0	0		75 480
RESULTAT 31 DECEMBRE 2021	26 759	-26 759					0
RESULTAT 31 DECEMBRE 2022		8 252					8 252
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		3 146					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 126 241	0	0	0	0	0	1 131 347

1.6b

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

	01/01/2022	Affectation Résultat 2021	Résultat 2022	Proposition affectation Résultat 2022	Soldes après affectation du résultat
Réserves statutaires ou contractuelles	335 506	4 100		1 265	340 871
Autres réserves	252 654	19 513		2 272	274 439
RÉSERVES	588 160	23 613		3 537	615 310
REPORT À NOUVEAU	75 480				75 480
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	26 759	-26 759			
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		3 146		4 715	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022			0	0	
TOTAL	690 400	0	0	8 252	690 790

1,7

DÉCOMPOSITION DU MONTANT DES PROVISIONS (PASSIFS NON TECHNIQUES)

	OUVERTURE EXERCICE 2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		CLÔTURE EXERCICE 2022
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
PROV PR INVESTISSEMENTS (PART.SALS)	62				62
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANT. SIMIL. LITIGES	6 956		1 489	581	4 886
DONT LITIGES SALARIÉS	443	1 248	195		1 496
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	816		500		316
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	12 185	959		3 498	9 647
TOTAL PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	20 461	2 208	2 184	4 079	16 406

	Mouvements
Mouvements affectant le résultat technique	2 070
Mouvements affectant le résultat non technique	4 193
Total	6 263

1.7.1

AVANTAGES AU PERSONNEL - INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Évaluation du passif social de Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31/12/2022

K€

Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
----------------------------------	-------------------------------	-------

VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION - PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

	17 011	6 266	23 277
OUVERTURE 2022			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 143	438	1 581
Charge d'intérêts	130	14	144
Réestimation de la dette actuarielle			
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses démographiques	267		267
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses financières	-4 630	-1 144	-5 774
Ajustements liés à l'expérience	239		239
Prestations payées directement par l'employeur	-1 443	-319	-1 762
Prestations payées par les actifs de couverture			
Coûts des services passés et profits/pertes sur liquidation			0
Autres		2	
CLÔTURE 2021	12 717	5 257	17 974

JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME - COUVERTURE GROUPE

	16 323	0	16 323
OUVERTURE 2022			
Produit d'intérêts	713		713
Réestimation des actifs de couverture			
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation			
Variation de l'effet de plafonnement des actifs			
Prestations payées	-1 715		-1 715
Cotisations de l'employeur			0
Cotisations des employés			0
Autres			
CLÔTURE 2022	15 321		15 321

DBO nette à la clôture	-2 604	5 257	2 653
-------------------------------	---------------	--------------	--------------

VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES NETTE AU BILAN

	688	6 268	6 956
OUVERTURE 2022			
Variation par le résultat : dotation/reprise de l'exercice	-3 292	-1 011	-4 303
CLÔTURE 2022	-2 604	5 257	2 653

1.8 sinistres et provisions

Evolution au cours des cinq derniers exercices,
des règlements effectués depuis l'exercice de survenance
et de la Provision pour sinistres à régler - Affaires Directes

Evolution des primes acquises et des sinistres *
Affaires Directes

En K€

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2018	2019	2020	2021	2022
2020	Règlements cumulés	321 893	369 931	183 227		
	Provisions	141 943	193 527	344 657		
	Total des sinistres (S)	463 836	563 458	527 884		
	Primes acquises (P)	604 661	629 201	634 369		
	Pourcentage (S/P)	76,71%	89,55%	83,21%		
2021	Règlements cumulés	337 386	402 921	321 125	168 261	
	Provisions	132 574	180 847	270 774	351 464	
	Total des sinistres (S)	469 960	583 768	591 899	519 725	
	Primes acquises (P)	603 305	627 505	637 108	658 135	
	Pourcentage (S/P)	77,90%	93,03%	92,90%	78,97%	
2022	Règlements cumulés	351 051	419 084	364 440	332 834	219 809
	Provisions	131 084	151 457	265 259	139 627	505 047
	Total des sinistres (S)	482 135	570 541	629 699	472 461	724 857
	Primes acquises (P)	602 209	625 753	635 727	659 571	679 221
	Pourcentage (S/P)	80,06%	91,18%	99,05%	71,63%	106,72%

* Hors catégories ministérielles 21-22

Montants nets de recours encaissés ou prévus

Provisions pour sinistres

Affaires directes et acceptations	2021	2022
Prov.pour risques en cours	18 257	12 798
Prév. de recours à encaisser	68 328	85 694
Prov pour sinistres à l'ouverture	1 293 214	1 520 364
Prest payées Exercice.sur Exercices ant.	328 949	385 865
Prov .Sinistres à la Cloture sur Exercices ant	1 031 224	1 079 103
Bonis/Malis	-66 959	55 395

Montants nets de recours encaissés ou prévus et comprenant les frais de gestion et la PSNEM

1.9

1.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 alinéas 3 et 4

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Coupons courus non échus Oblig-TCN	10 378	8 439
Interets courus non échus des prêts	0	0
INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	10 378	8 439
Frais d'acquisition d'assurance reportés	25 249	25 881
FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES	25 249	25 881
Frais acquisition immeubles batis	0	0
Différences des prix de remboursement à recevoir	1 888	1 597
Charges d'avance Frais généraux	9 718	4 313
Amort frais acquisition immeubles batis	0	0
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	11 606	5 909
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	47 233	40 229

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Amortissement différence prix de remboursement	1 155	1 137
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	1 155	1 137

1.10

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS	Montants 2022	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME ENGAGEMENTS RECUS	0				
CAUTIONS BANCAIRES RECUES	0				
GARANTIE DE BONNE FIN D'ACHEVEMENT	23 211				23 211
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT GSA	0				
VALEURS REMISES CAISSES LOCALES	0				
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	23 211	0	0	0	23 211

ENGAGEMENTS DONNES	Montants 2022	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME - ENGAGEMENTS DONNES					
CAUTIONS BANCAIRES	25 254		610		24 644
GARANTIES FINANCIERES	36 749		2 221		34 528
NANTISSEMENTS TITRES					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	62 003	0	2 831	0	59 172

ANNEXE au 31-12-2022

Détail de certains postes du COMPTE DE RESULTAT



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne



Exercice du 1er janvier au 31 Décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2022	31/12/2021
1 Primes acquises :	2.0	1 034 645	392 300	642 346	630 243
1a Primes		1 040 283	397 385	642 898	635 111
1b Variations des PNA et REC		-5 637	-5 085	-553	-4 869
2 Produits des placements alloués		24 161		24 161	27 057
3 Autres produits techniques		23 607		23 607	25 052
4 Charges des sinistres :		-996 584	-452 509	-544 075	-516 804
4a Prestations et frais payés	2.3	-777 972	-289 502	-488 470	-461 359
4b Charges des provisions pour sinistres		-218 612	-163 007	-55 605	-55 445
5 Charges des autres provisions techniques		9 041	2 257	6 784	-52
6 Participation aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-187 210	-60 419	-126 791	-123 368
7a Frais d'acquisition	2.3	-168 004		-168 004	-168 645
7b Frais d'administration	2.3	-19 206		-19 206	-12 510
7c Commissions reçues des réassureurs			-60 419	60 419	-57 787
8 Autres charges techniques	2.3	-34 389		-34 389	-26 929
9 Variation de la provision pour égalisation		-4 317		-4 317	-6 590
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	2.7	-131 046	-118 372	-12 674	8 609

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	31/12/2022	31/12/2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie		-12 674	8 609
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :		73 881	72 278
3a Revenus des placements	2.1	41 135	40 183
3b Autres produits des placements		6 056	7 491
3c Profits provenant de la réalisation des placemts		26 691	24 604
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :		-23 650	-14 262
5a Frais de gestion interne et externe des placement	2.2	-3 380	-3 143
5b Autres charges des placements		-14 988	-5 324
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-5 281	-5 795
6 Produits des placements transférés		-24 161	-27 057
7 Autres produits non techniques	2.3	4 599	5 006
8 Autres charges non techniques	2.3	-13 875	-13 456
9 Résultat exceptionnel :		2 279	-100
9a Produits exceptionnels	2.4	4 918	2 437
9b Charges exceptionnelles		-2 639	-2 536
10 Participation des salariés		0	0
11 Impôts sur les bénéfices		1 853	-4 258
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 252	26 759

2.0

VENTILATION DES PRIMES BRUTES ACQUISES

	2022	2021
PRIMES BRUTES ACQUISES		
Assurance directe en France *	1 033 395	1 004 784
Assurance directe U. E. hors France	1 251	1 036
Assurance directe hors U. E.		
TOTAL	1 034 645	1 005 820

* y compris le CA des acceptations

2.1

<u>PRODUITS DES PLACEMENTS</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	16 357	12 316
REVENUS DES OBLIGATIONS	14 716	16 731
REVENUS DE TRESORERIE	1 286	0
AUTRES PLACEMENTS	753	613
REVENUS IMMOBILIERS	6 585	9 074
REMUNERATION COMPTES COURANTS	1 438	1 449
Revenus des placements	41 135	40 183
INTERETS BANCAIRES	16	2
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	771	554
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	1 845	4 468
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	3 424	2 468
Autres produits des placements	6 056	7 492
PLUS VALUES REALISEES	26 040	24 053
REPRISE RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PROFIT DE CHANGE REALISE	651	551
REPRISE PROV.PERTE DE CHANGE	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	26 691	24 604
TOTAL	73 881	72 279

<u>CHARGES DES PLACEMENTS</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
CHARGES FINANCIERES	-1 785	-1 226
CHARGES IMMOBILIERES	-1 595	-1 918
Frais de gestion des placements et frais financiers	-3 380	-3 144
DOT AUX AMORT FRS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	-3 488	-3 478
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	-296	-261
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	-11 204	-1 585
DOT PROV / PERTE DE CHANGE LATENTE	0	0
Autres charges de placements	-14 988	-5 324
MOINS VALUES REALISEES	-5 281	-5 793
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	-2
Pertes provenant de la réalisation des placements	-5 281	-5 795
TOTAL	-23 650	-14 263

Produits des placements transférés		
Produits des placements transférés au résultat Technique	-24 161	-27 057

2.2

VENTILATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	1 929	2 905	11 522	16 357
REVENUS DES OBLIGATIONS	0	0	14 716	14 716
REVENUS DE TRESORERIE	0	0	1 286	1 286
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS	254	0	499	753
REVENUS IMMOBILIERS	0	0	6 585	6 585
REMUNERATION COMPTES COURANTS	0	0	1 438	1 438
Revenus des placements	2 184	2 905	36 046	41 135
INTERETS BANCAIRES	0	0	16	16
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	0	0	771	771
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	0	0	1 845	1 845
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	3 424	0	0	3 424
Autres produits des placements	3 424	0	2 631	6 056
PLUS VALUE REALISEES	0	35	26 005	26 040
PROFIT DE CHANGE REALISE	0	0	651	651
REP PROV PERTES DE CHG	0	0	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	0	35	26 656	26 691
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	5 608	2 941	65 332	73 881

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
CHARGES FINANCIERES	0	0	-1 785	-1 785
CHARGES IMMOBILIERES	0	0	-1 595	-1 595
Frais de gestion des placements et frais financiers	0	0	-3 380	-3 380
DOT AUX AMORT FRIS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	0	0	-3 488	-3 488
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	0	0	-296	-296
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	0	-3 148	-8 056	-11 204
DOT PROV PERTES DE CHG LATENTES	0	0	0	0
Autres charges de placements	0	-3 148	-11 840	-14 988
MOINS VALUES REALISEES	0	0	-5 281	-5 281
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	0	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	-5 281	-5 281
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	0	-3 148	-20 502	-23 650

Produits des placements transférés au résultat Technique	-24 161
--	---------

a)

FRAIS GENEREAUX - VENTILATION DES CHARGES

DETAIL DES CHARGES		
	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DIRECTES		
64 Allocation de gestion versée aux mandataires	2 246	1 541
64 Allocation de gestion versée aux CL	5 349	5 319
64 Allocation de gestion rétrocession	3 364	2 501
64 Autres charges techniques	99	212
66 Charges financières	2 350	2 367
65 VNC immobilisations cédées	203	123
65 Dot non technique réserve capitalisation	0	0
65 Autres charges non techniques	0	0
60-64 Charges Amaline	0	0
69 Taxes excédents provisions techniques	80	0
Sous-total I	13 691	12 063
CHARGES PAR NATURE A REPARTIR		
90 Frais généraux sur ant	-235	-44
91 Services extérieurs	46 976	45 276
92 Autres services extérieurs	50 719	46 704
93 Impôts et taxes	23 236	21 901
94 Charges de personnel	132 320	130 859
95 Autres ch.de gest.courante	363	271
96 Commissions	1 576	1 376
97 Prestations bancaires	1 038	911
98 Dot amort & prov	9 572	8 691
99 Repr prov pr dépréc	-2 070	-2 269
Sous-total II	263 495	253 676
CHARGES DIRECTES		
642096 Frs acquis reportés à la clot.	-25 249	-25 881
642097 Frs acquis reportés à l'ouv.	25 881	23 672
Sous-total III	632	-2 208
Total	277 818	263 531

REPARTITION

EXERCICE 2022		
Destinations	Montants	%
Frais d'Acquisition	168 004	60,47%
Frais d'Administration	19 206	6,91%
Charges des Placements	3 380	1,22%
Gestion des Sinistres	38 964	14,02%
Autres Ch Techniques	34 389	12,38%
Autres Ch non Techniques	13 875	4,99%
Total Charges Réparties	277 818	100,00%

EXERCICE 2021		
Destinations	Montants	%
Frais d'Acquisition	168 645	63,99%
Frais d'Administration	12 510	4,75%
Charges des Placements	3 143	1,19%
Gestion des Sinistres	38 847	14,74%
Autres Ch Techniques	26 929	10,22%
Autres Ch non Techniques	13 456	5,11%
Total Charges Réparties	263 531	100,00%

EXERCICE 2020		
Destinations	Montants	%
Frais d'Acquisition	159 137	60,39%
Frais d'Administration	12 370	4,69%
Charges des Placements	3 025	1,15%
Gestion des Sinistres	37 044	14,06%
Autres Ch Techniques	26 428	10,03%
Autres Ch non Techniques	13 387	5,08%
Total Charges Réparties	251 391	95,39%

EXERCICE 2019		
Destinations	Montants	%
Frais d'Acquisition	161 013	63,88%
Frais d'Administration	13 506	5,36%
Charges des Placements	3 809	1,51%
Gestion des Sinistres	35 924	14,25%
Autres Ch Techniques	25 260	10,02%
Autres Ch non Techniques	12 545	4,98%
Total Charges Réparties	252 057	100,00%

2.3 b et c

b)

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
SALAIRES	71 662	67 560	62 670
CHARGES SOCIALES	37 498	37 472	35 420
JOUR ANNIVERSAIRE ET MEDAILLE DU TRAVAIL	263	296	262
AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	22 897	25 531	24 743
CICE		0	0
CHARGES DE PERSONNEL	132 320	130 859	123 095
IMPOTS ET TAXES LIES	15 126	14 835	13 755
IMPOTS ET TAXES LIES	15 126	14 835	13 755
TOTAL	147 446	145 694	136 851

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

	2022		2021	
	membres des Organes		membres des Organes	
	d'Administration	de Direction	d'Administration	de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	276	3 710	267	3 375
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance		830		791
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				
Remboursement de frais	152	326	74	271
Nombre de membres bénéficiaires	24	18	20	18

c)

COMMISSIONS VERSEES

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Allocation de gestion versée aux CL	5 349	5 319	5 159
Allocation de gestion versée aux mandataires	2 246	1 541	1 611
Commissions courtage	27 212	27 707	27 540
Commissions & frais gestion sinistres	1 260	1 148	1 771
Commissions & frais gestion contrats	316	228	244
TOTAL COMMISSIONS VERSEES	36 383	35 943	36 326

2.4

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
LE RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Produits exceptionnels de l'exercice	129	187
Produits exceptionnelles sur cotisations	361	104
Produits except sur ex antérieurs	234	287
PRODUITS EXCEPTIONNELS	725	579
Pénalités amendes	0	-73
Creances irrécouvrables	-332	-129
Pertes exceptionnelles exercice	-59	-1 529
Charges except sur ex antérieurs	-39	-23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-431	-1 755
MOUVEMENTS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 985	1 075
VARIATION DES PROV EXCEPTIONNELLES	1 985	1 075
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 279	-100

ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS NON TECHNIQUES

Les produits et charges non techniques enregistrent les commissions reçues par GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, pour son activité de distributeur d'opérations autres que d'Assurance (Groupama Banque, autres).

	31/12/2022	31/12/2021
Charges non techniques réparties	13 592	-13 333
VNC immobilisations cédées	203	-123
Taxes excédents provisions techniques	80	0
CHARGES NON TECHNIQUES	13 875	-13 456
Rémunération Orange Bank	507	680
Subvention GMA déploiement activité bancaire	21	54
Subvention GMA Certificats Mutualistes	1 046	1 039
Autres Produits non techniques	3 026	3 233
PRODUITS NON TECHNIQUES	4 599	5 006

2.5

AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF MOYEN DE LA CAISSE REGIONALE

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL	2 294,00	2 274,33	2 196,40
PERSONNEL COMMERCIAL	1 241,00	1 262,58	1 242,50
DIRECTION	0,00	0,00	0,00
CADRES	190,00	182,83	181,60
NON CADRES	1 051,00	1 079,75	1 060,90
AUTRE PERSONNEL	1 053,00	1 011,75	953,90
DIRECTION	14,00	18,00	13,30
CADRES	636,00	385,83	354,50
NON CADRES	403,00	607,92	586,10

C50 K€ 1

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

								Période : 12/2022	
Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)	
1 Primes acquises	01	292 801	43 555	112 863	151 082	263 944	126 864	111 754	
1a. Primes	02	295 862	43 647	113 218	151 484	264 702	126 861	115 727	
1b. Variation des primes non acquises	03	3 061	92	355	403	758	-3	3 973	
.		0	0	0	0	0	0	0	
2 Charges des prestations	04	205 294	41 834	67 629	135 441	203 070	184 091	157 386	
2a. Prestations et frais payés	05	210 001	38 903	80 741	121 223	201 964	102 702	74 906	
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-4 707	2 931	-13 112	14 218	1 106	81 389	82 480	
.		0	0	0	0	0	0	0	
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	87 507	1 721	45 234	15 641	60 875	-57 226	-45 631	
.		0	0	0	0	0	0	0	
5 Frais d'acquisition	09	49 377	6 825	18 660	25 517	44 177	21 081	15 859	
6 Autres charges de gestion nettes	10	7 849	1 082	3 047	4 428	7 475	3 245	3 842	
.		0	0	0	0	0	0	0	
B CHARGES D'ACQUISITION	11	57 226	7 907	21 707	29 945	51 652	24 326	19 702	
.		0	0	0	0	0	0	0	
7 Produits des placements	13	6 026	328	6 430	1 012	7 442	2 605	3 120	
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0	
.		0	0	0	0	0	0	0	
C SOLDE FINANCIER	15	6 026	328	6 430	1 012	7 442	2 605	3 120	
.		0	0	0	0	0	0	0	
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	77 038	10 584	42 824	56 634	99 458	48 225	57 296	
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0	
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	51 931	7 868	30 524	39 500	70 024	33 508	49 000	
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0	
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-2 690	589	-25 816	19 152	-6 664	62 232	72 715	
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0	
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0	
13 Commissions reçues des réassureurs	24	10 450	1 706	6 902	8 948	15 850	8 044	10 629	
.		0	0	0	0	0	0	0	
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-17 348	-422	-31 214	10 966	-20 248	55 559	75 047	
.		0	0	0	0	0	0	0	
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	18 958	-6 280	-1 257	-2 326	-3 584	-23 388	12 834	
.		0	0	0	0	0	0	0	
. HORS-COMPTE		0	0	0	0	0	0	0	
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	40 839	299	24 637	28 842	53 479	29 943	16 916	
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	37 778	208	24 282	28 439	52 722	29 946	12 943	
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	143 336	14 286	513 985	49 776	563 761	191 666	370 525	
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	151 238	11 927	522 238	35 558	557 796	115 831	281 158	
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	225 043	5 608	54 767	0	54 767	29 167	7 070	
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	221 848	5 036	59 626	0	59 626	23 613	13 956	

C50 K€ 2

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2022								
Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
1 Primes acquises	01	77 182	315 801	26 567	4 093	14 451	20 096	11 202
1a. Primes	02	77 289	319 877	26 947	4 076	14 746	20 078	11 124
1b. Variation des primes non acquises	03	107	4 076	380	-18	295	-19	-78
.		0	0	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	04	108 790	450 267	31 653	1 915	5 579	11 339	1 066
2a. Prestations et frais payés	05	91 657	269 264	10 377	696	5 823	10 266	3 143
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	17 134	181 002	21 276	1 219	-243	1 072	-2 077
.		0	0	0	0	0	0	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	-31 608	-134 466	-5 086	2 178	8 872	8 758	10 136
.		0	0	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	09	12 914	49 854	4 492	607	2 442	3 407	1 842
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 038	9 125	1 035	92	391	524	288
.		0	0	0	0	0	0	0
B CHARGES D'ACQUISITION	11	14 952	58 980	5 527	699	2 833	3 932	2 129
.		0	0	0	0	0	0	0
7 Produits des placements	13	1 055	6 780	507	297	182	3	59
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0
.		0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	15	1 055	6 780	507	297	182	3	59
.		0	0	0	0	0	0	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	39 796	145 317	19 268	1 815	5 274	19 008	8 069
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	51 218	133 726	7 179	196	1 659	9 739	2 088
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	15 942	150 889	21 367	357	-61	1 043	-1 707
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	4 960	23 632	1 534	342	812	2 201	2 818
.		0	0	0	0	0	0	0
D SOLDE DE REASSURANCE	25	32 324	162 930	10 812	-920	-2 865	-6 026	-4 870
.		0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-13 182	-23 736	706	857	3 356	-1 196	3 196
.		0	0	0	0	0	0	0
HORS-COMPTE		0	0	0	0	0	0	0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	1 738	48 597	4 508	973	2 716	4 231	1 379
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	1 632	44 521	4 128	991	2 422	4 250	1 457
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	110 984	673 174	108 023	5 346	7 655	3 769	5 969
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	91 984	488 973	88 905	4 126	7 898	2 696	5 690
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	10 144	46 380	5 060	8 296	0	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	12 009	49 579	2 901	8 298	0	0	2 356

C50 K€ 3

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

								Période : 12/2022
Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	3 682	1 591	14 145	0	0	22 716	1 034 645
1a. Primes	02	3 694	1 591	11 272	0	0	22 667	1 040 283
1b. Variation des primes non acquises	03	12	0	-2 874	0	0	-49	5 637
.		0	0	0	0	0	0	0
2 Charges des prestations	04	2 150	487	17 496	0	0	19 711	991 861
2a. Prestations et frais payés	05	1 683	2 040	11 700	0	0	12 112	777 972
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	467	-1 553	5 796	0	0	7 600	213 889
.		0	0	0	0	0	0	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 532	1 104	-3 351	0	0	3 005	42 785
.		0	0	0	0	0	0	0
5 Frais d'acquisition	09	622	283	2 393	0	0	1 682	168 004
6 Autres charges de gestion nettes	10	98	45	301	0	0	1 682	29 987
.		0	0	0	0	0	0	0
B CHARGES D'ACQUISITION	11	720	328	2 694	0	0	3 364	197 992
.		0	0	0	0	0	0	0
7 Produits des placements	13	22	146	2 369	0	0	0	24 161
8 Participation aux résultats	14	0	0	0	0	0	0	0
.		0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	15	22	146	2 369	0	0	0	24 161
.		0	0	0	0	0	0	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	1 344	517	4 607	0	0	0	392 300
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18	0	0	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	485	563	4 045	0	0	0	289 502
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	137	-432	-2 077	0	0	0	160 750
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	207	88	779	0	0	0	60 419
.		0	0	0	0	0	0	0
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-515	-298	-1 860	0	0	0	118 372
.		0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	319	624	-5 536	0	0	-359	-12 674
.		0	0	0	0	0	0	0
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	600	0	0	0	0	0	157 623
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	588	0	2 874	0	0	49	151 986
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	895	7 363	139 508	0	0	65 891	1 738 976
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	428	8 916	133 435	0	0	58 335	1 520 364
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	0	0	0	0	0	1 095	346 249
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	0	0	278	0	0	1 051	350 972



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice 2022

RAPPORT GÉNÉRAL

RAPPORT SPÉCIAL



109 Rue Tête d'Or – CS 10363
69451 Lyon - France

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole
RCS Lyon 779 838 366

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 1 603 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans les notes 1.4 et 1.5 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre caisse régionale, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,

- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2022 les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 498.5 M€.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :

- La valorisation des actifs détenus par cette dernière,
- La valorisation de son activité de réassurance,
- La prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.

Procédure d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :
 - ✓ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;

- ✓ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
- ✓ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
- ✓ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
- ✓ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ;
- ✓ Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe, relative à la valorisation des certificats mutualistes, donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne par l'assemblée générale du 9 avril 2010.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 28 avril 2023

Damien Meunier

Associé



109 Rue Tête d'Or - CS 10363
69451 Lyon - France

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole

RCS Lyon 779 838 366

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-57 IV 1° du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 28 avril 2023

Damien Meunier



V/ RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Vendredi 2 juin 2023

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un résultat de 8 251 943,38 euros et donne quitus au Président, aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2022, qui s'élève à 8 251 943,38 euros de la façon suivante :

- 850.000,00 euros à la réserve complémentaire,
- 415.000,00 euros à la réserve pour éventualités diverses,
- 2.264.253.55 euros à la réserve générale,
- 7.263,00 euros à la réserve spéciale œuvre d'art
- 4.715.426,83 euros à la rémunération des certificats mutualistes, (ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,1%)

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans la notice d'information établie pour l'offre au public de certificats mutualistes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits par les administrateurs, les dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les certificats mutualistes, approuve ledit rapport.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 72,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,
- l'émission de 140 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 31 mars 2018,
- l'émission de 15 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 avril 2019,
- l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 juin 2020,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2024 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2024

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2024 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2024 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2024 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2024, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2024 sera de 0 point par rapport à un taux estimé de 310,4% avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2024, pour les rachats au titre de l'année 2024.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2024 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2024 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2024.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2024 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2024, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2024 comme suit :

- au 30 juin 2024 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2024 ; et
- au 31 décembre 2024 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2025.

Septième résolution

L'Assemblée générale, délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

- acte la démission de Jean-Louis PIVARD, du département de l'Ain, pour atteinte de limite d'âge.
- nomme en qualité d'administratrice, pour une durée de 4 ans, ledit mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025 :
 - Agnès BERTILLOT du département de l'Ain, pour une durée de 4 ans, en remplacement de Jean-Louis PIVARD.

L'Assemblée générale prend acte que la nouvelle administratrice, préalablement pressentie, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et déclaré qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale délibérant à titre ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts :

- constate que le montant des dépenses et frais engagés par la Caisse régionale au titre du fonctionnement du Conseil d'administration (indemnités pour temps passé et frais de déplacements), pour l'exercice 2022, s'élève à 514 213 €,
- et fixe, pour l'année 2023, à 600 000 € le montant maximum de cette enveloppe.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité légale afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.